

M. le Président. (*Ecoutez! écoutez!*) J'ai l'honneur de dire à la Chambre qu'on vote cette fois comme on vote toujours, c'est-à-dire que ceux qui voudront du paragraphe mettront une boule blanche dans l'urne qui est à la tribune, et que ceux qui n'en voudront pas, ce qui est une manière de le retrancher, mettront une boule noire. C'est toujours la même chose.

On procède par appel nominal à un scrutin qui donne pour résultat :

Nombre de votants.....	429
Majorité absolue....	215
Boules blanches.....	208
Boules noires.....	221

(*Exclamations.*)

(La Chambre n'a pas adopté.)

(L'agitation qui règne dans l'assemblée s'opposant à la continuation de la discussion, M. le président, après quelques instants d'attente, lève la séance.)

(Il est 5 heures 1/2.)

Ordre du jour du mercredi 16 janvier 1839.

A 1 heure, séance publique.

Suite de la discussion du projet d'adresse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN

Séance du mercredi 16 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance du mardi 15 janvier est lu et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET
D'ADRESSE AU ROI.

M. le Président. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

Je lis le paragraphe sixième relatif à l'Espagne et qui est ainsi conçu :

§ 6. « C'est avec une profonde douleur que nous voyons l'Espagne se consumer dans les horreurs de la guerre civile. Nous souhaitons ardemment que le Gouvernement de Votre Majesté, en continuant de prêter à la cause de la reine Isabelle II l'appui que comportent les intérêts de la France, emploie, de concert avec ses alliés, toute son influence pour mettre un terme à de si déplorables excès. »

M. Berryer. Je demande la division.

M. le maréchal Clauzel. Je ne viens vous demander ni l'intervention ni la coopération en Espagne ; je sais d'avance et depuis longtemps qu'une telle demande serait mal venue dans une grande partie de la Chambre, dans celle surtout qui donne son appui au ministre actuel.

Mais je viens vous demander de vouloir bien vous souvenir, avant de vous prononcer, et de la lettre et de l'esprit des traités qui vous lient encore pour peu de temps peut-être à l'Espagne.

Vous avez vanté, célébré, glorifié il y a quarante-huit heures la fidélité aux traités, surtout à l'égard des puissances faibles ; voyons si cette fidélité envers l'Espagne sera aussi énergiquement soutenue, défendue par MM. les ministres ; pour mon compte, je serais bien trompé s'il en était autrement, et j'en gémissais pour l'honneur du pays.

Et quant au paragraphe de la Commission relativement à la situation de l'Espagne, situation qui me paraît très grave, je le trouve froid, insuffisant et même insignifiant.

L'intérêt qu'on doit à une alliée comme l'Espagne méritait, ce me semble, dans cette circonstance une expression plus vive, plus nette, et plus analogue aux sentiments que nous lui devons, et aux obligations que nous avons contractées avec elle et plusieurs autres puissances.

Messieurs, nous désertons en quelque sorte la cause que nous avons embrassée lorsque nous nous sommes engagés dans la quadruple alliance, et nous la désertons à la face du ciel et de la terre.

Voix au centre : Non ! non !

M. le maréchal Clauzel. A cet égard, je suis fixé, Messieurs, et je ne crois pas me tromper. Je ne vous reproche pas vos sympathies pour don Carlos ; nous avons chacun nos nôtres : les uns sont pour la reine, les autres peuvent être pour don Carlos. (*Réclamations aux centres.*)

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* Vous ne le croyez pas.

M. le maréchal Clauzel. Je ne veux pas m'expliquer aussi explicitement. Je ne dis pas qu'elles sont, je dis qu'elles peuvent être pour don Carlos...

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* Non ! non !

M. le maréchal Clauzel. Je dis que les miennes sont pour les princes constitutionnels, et cependant je pourrais ajouter qu'on se dégoûte bien vite des principes constitutionnels quand on les pratique comme vous le faites. (*Bruit et murmures.*)

Je dis que vous ne fournissez pas de secours à l'Espagne, suivant l'esprit du traité de la quadruple alliance. Quel était le but du traité ? Le but était d'expulser du Portugal et du territoire espagnol les infants don Carlos et don Miguel. Le traité de la quadruple alliance, l'article 4 surtout, et puis un article additionnel, vous obligent à donner tout ce qui vous sera demandé. Et si l'on ne vous a rien demandé, je crois que vous avez pris les devants en disant que vous ne donnerez rien. Soit que vous donniez, soit que vous ne donniez pas, on ne voit rien de ce que vous donnez, mais on voit tous les jours ce qui passe à don Carlos.

Il y a une circonstance à laquelle il faut bien faire attention, et que vous avez apprise par les journaux. Vous avez vu deux bâti-

ments à Malaga, dont l'un anglais et l'autre français ; le capitaine général de Grenade pria les capitaines des deux bâtiments d'agir dans les intérêts de la quadruple alliance pour empêcher je ne sais quel débarquement. Le bâtiment anglais se soumit aux stipulations du traité de la quadruple alliance : le capitaine du bâtiment français au contraire répondit qu'il avait des instructions qui lui défendaient de prendre parti pour les uns et pour les autres... (*Dénégation de M. le président du conseil.*) M. le président du conseil me dit que cela n'est pas. Je lui répondrai que ce fait est constaté par les journaux d'Espagne.

Jetez les yeux sur les journaux ministériels de Bayonne et de Bordeaux ; voyez le *Phare de Bayonne*. Il vous annonce tous les jours des envois d'habillements et de munitions pour les ports de la Biscaye. Un bâtiment de 300 tonneaux est parti ces jours-ci avec un chargement de 300 chevaux destinés à l'armée du prétendant. Ce sont là, Messieurs, des choses que nous ne pouvons pas ignorer. Si je me plains de quelque chose, c'est que vous n'avez pas le courage de vos œuvres. Pour moi, je blâme le Gouvernement de ne savoir pas prendre un parti...

M. le Président. Vous ne proposez aucun amendement ?

M. le maréchal Clauzel. J'aurais voulu que la Chambre exprimât dans son adresse un vœu pour le succès de la cause constitutionnelle, à la fin du paragraphe relatif à l'Espagne.

M. le Président. On a demandé la division, je mets aux voix le premier paragraphe, ainsi conçu :

« C'est avec une profonde douleur que nous voyons l'Espagne se consumer dans les horreurs de la guerre civile. »

(Ce paragraphe est adopté à l'unanimité.)

(La deuxième partie du paragraphe est ensuite adoptée ainsi que le paragraphe entier.)

M. le Président. Je donne lecture des paragraphes suivants :

« § 7. La Chambre, vivement émue des malheurs de la Pologne, renouvelle ses vœux constants pour un peuple dont l'antique nationalité est placée sous la protection des traités. » (*Adopté.*)

§ 8. « Les outrages et les spoliations que nos nationaux ont subis au Mexique réclamaient une satisfaction éclatante. Votre Gouvernement a dû l'exiger, et le brillant fait d'armes de Saint-Jean-d'Ulloa, en couvrant notre armée d'une nouvelle gloire, est un juste sujet d'orgueil pour la France. Elle a vu avec bonheur, sire, un de vos fils partager les dangers et les succès de nos intrépides marins. » (*Adopté.*)

M. le Président. M. Lacrosse propose le *paragraphe additionnel suivant* :

« Nous espérons que les succès récents de notre escadre mettront un terme à nos différends avec la république Argentine. » (*Murmures.*)

Le paragraphe est-il adopté ? (*Non ! non !*)

Quelques voix à gauche : Il est appuyé !

M. Lacrosse. Dans le discours de la Couronne il est parlé des différends qui ont entravé la liberté et la sécurité du commerce français à Buenos-Ayres, en même temps que de ceux qui viennent d'être glorieusement terminés au Mexique.

Dans un numéro très récent du *Moniteur*, un rapport officiel a fait connaître que la division navale qui depuis longtemps fait le blocus de Buenos-Ayres, vient d'obtenir des avantages qui permettent d'opérer une très prompte et très satisfaisante solution de nos différends avec la république argentine. Comme dans le projet d'adresse présenté par la Commission, cet objet n'était pas indiqué, il m'a paru qu'il y avait lieu de suppléer à cette omission. C'est pour cela que j'ai présenté le paragraphe qui est actuellement soumis à la délibération de la Chambre.

(*Le paragraphe, mis aux voix, n'est pas adopté.*)

Reprise de la dernière partie de l'amendement de M. Amilhou au 2^e § de l'adresse (1).

M. le Président. Maintenant il faut revenir à la dernière partie de l'amendement de M. Amilhou, relatif au second paragraphe du projet d'adresse.

Le paragraphe proposé par M. Amilhou serait ainsi conçu :

« Sous un Gouvernement, jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France occupe toujours dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne saurait déchoir. »

M. Amilhou. La Commission de l'adresse, en répondant au discours de la Couronne, qui parle des relations qui existent entre la France et les puissances étrangères, avait cru devoir insérer un paragraphe qui contient un blâme sur la politique du Gouvernement.

M. Piscatory. Je demande la parole.

M. Berryer. Je demande la parole (*Mouvement prolongé.*)

M. Amilhou. J'avais l'honneur d'exposer à la Chambre... (*Interruption.*) Je vous prie de me prêter un instant d'attention. J'avais l'honneur d'exposer à la Chambre qu'en réponse au discours de la Couronne, la Commission avait cru devoir présenter un paragraphe qui contenait un blâme sur la politique du Gouvernement, qui montrait le Gouvernement comme n'étant ni jaloux de notre dignité, ni gardien fidèle de ses alliances.

Il y avait encore une autre insinuation qui tendait à dire qu'on faisait déchoir la France du rang qui lui appartenait dans l'estime des nations.

Eh bien ! je n'ai pas cru devoir, pour mon compte, m'associer à ce sentiment ; je l'ai

(1) Dans sa séance du 11 janvier, la Chambre, sur la proposition de M. Amilhou, avait décidé d'ajourner le vote du § 2 de l'adresse.

repoussé, et j'ai présenté un paragraphe qui renfermait des dispositions opposées. Je n'ai cependant pas voulu que la Chambre prononçât sans avoir examiné.

Dans ce qui tenait à la politique étrangère de mon pays, vous avez parcouru le cercle des détails de l'adresse. Ainsi, pour le paragraphe sur la Belgique, vous avez ajouté les mots *avec confiance* ; pour celui relatif à Ancône, vous avez approuvé la fidélité due aux traités. Quant à la Suisse, vous avez supprimé le paragraphe qui portait le blâme sur la conduite du Gouvernement. Les autres paragraphes, ne contenant aucun blâme de la politique du cabinet, ont été adoptés.

Maintenant, il importe de fixer complètement à vos yeux le sens de mon paragraphe.

J'ai bien compris que M. Berryer ait demandé la parole, mais je n'ai pas compris que d'autres membres l'aient aussi demandée.

M. Piscatory. On vous le fera comprendre plus tard.

M. Amilhan. Messieurs, si la Chambre ne me permet pas d'achever ma phrase, et veut l'interpréter avant de la connaître... (*Parlez ! parlez !*)

Pour mon compte, j'ai parlé de la politique du Gouvernement depuis 1830, et je l'ai expliquée déjà une première fois en développant mon amendement. Je ne me serais jamais associé à une politique sans dignité, et qui n'aurait pas été gardienne fidèle des traités ; je pense que vous êtes convaincus du même sentiment que moi.

Je n'ai cependant pas voulu que mon paragraphe fût exclusif, j'ai même corrigé ce mot : *ce Gouvernement*, qui semblait s'appliquer à un ministère plutôt qu'à un autre, j'ai mis *un Gouvernement* dans la rédaction du paragraphe. Je ne crois pas que la Chambre puisse s'empêcher de voter, d'autant mieux que c'est la consécration de ce qu'elle a adopté jusqu'à ce moment ; et puisque j'ai vu que ce paragraphe doit être combattu et attaqué, j'ai demandé la permission de le défendre.

M. le Président. La parole est à M. Pagès (*de l'Ariège.*)

M. Pagès (*de l'Ariège*). Messieurs, je viens demander le rejet d'un amendement qui me ferait consentir à un système de politique extérieure que je repousse depuis huit ans. J'accepte la rédaction de l'adresse, parce qu'elle n'engage pas l'avenir par le passé et qu'elle ne blesse les opinions de personne.

Je viens constater un grand fait surgi de la discussion, devenu incontestable par de sincères révélations, et acquis désormais à la publicité. Je puis parler sans crainte de nuire à personne : tous les scrutins nous ont appris que les convictions sont arrêtées chez tout le monde. (*Chuchotements.*)

Huit jours de discussion ont suffi pour porter une grande lumière sur tous les mystères de la politique de huit ans. M. Molé a vu mieux et plus tôt que les autres qu'il était temps d'en finir avec la politique intérieure. M. Thiers a vu plus tôt que les autres qu'il est temps d'en finir avec la politique extérieure. Je ne dis pas qu'il a vu mieux. Je

crains, et bientôt je vous soumettrai les motifs de ma crainte, je crains que son désir ne soit prématuré.

Mais la question du système a été dès le premier moment dominée par une question de personnes ; et, comme je ne veux induire personne en erreur, je dois, dès l'abord, déclarer que je ne veux ni du ministère tel qu'il est, ni du ministère tel qu'on veut le faire. (*Exclamations et rires.*) Je m'explique : on a parlé d'une politique ferme. Est-ce cette politique que j'ai combattue ? Est-ce cette fermeté que j'ai vu naître à l'état de siège et mourir à la loi de disjonction ? Je n'en veux pas. On a parlé d'un nouveau baptême ; je n'y crois pas. Dans les antichambres politiques, on change de livrée quand on veut, comme on veut ; mais sur les hauteurs, l'homme a la conscience de sa valeur, il a plus de respect pour lui-même, il sait qu'il n'y a pas de conversion sans apostasie. Je ne crois pas au nouveau baptême. (*Mouvement.*)

D'un autre côté, on a parlé d'une politique habile : celle-ci, je ne la connais pas encore, mais je suis prêt à l'accepter.

Voyons, Messieurs ; mais, avant tout, qu'une réserve me soit permise : quand il s'agit de la France dans ses rapports avec l'étranger, il y a deux Frances ; l'une qui a vaincu l'Europe, qui n'a pu être vaincue par l'Europe, et qui, imposante et redoutable dans la paix, obtiendra toujours et partout le respect qui lui est dû. (*Très bien ! très bien !*) L'autre ne se présente dans ses relations extérieures qu'à travers la diplomatie.

Celle-ci peut être honorable et digne, amoindrie ou abaissée. C'est seulement de la France diplomatique qu'il s'agit ici.

Nos dissentiments d'aujourd'hui ont une cause qui remonte à huit ans. Nous cherchons à dénoncer d'une façon habile, honorable, utile pour le pays les traités de 1831.

On peut parler de cette époque : ce n'est plus de la politique, c'est de l'histoire. A la majorité d'une voix, la Chambre se divisa en deux moitiés ; une inimitié mutuelle leur donna les épithètes de parti de la peur et de parti de la guerre. Mensonge des deux côtés. Il ne s'agissait pas alors d'un ministère : la question était d'une autre gravité, d'un autre intérêt, d'un autre péril. Cette immense détermination effrayait tout le monde. L'esprit se ramenait en soi ; il invoquait toute sa puissance de méditation, pour savoir si la guerre était nécessaire à l'affermissement de la révolution, à la dignité de la France, à la liberté de l'Europe. Quand on décide du sort de la France, il ne faut pas hésiter si l'honneur commande. Mais il est permis de trembler devant une question de vie ou de mort.

Aussi personne n'osa la poser à la tribune. La querelle entre les deux partis consistait à se demander jusqu'à quel point la peur de la guerre ferait supporter les humiliations de la paix. C'est sous le coup de ces discussions vives, violentes si vous le voulez, que le ministère engagea la France.

Le Gouvernement conçut deux pensées : la première fut de maintenir tous les rapports de l'Europe avec la France révolutionnaire, sous cette devise : ordre au dedans, paix au dehors. Casimir-Périer fut l'interprète de ce

sentiment. La seconde fut de faire admettre la dynastie de Juillet dans la famille des rois de l'Europe, sans trouble et par la diplomatie. Le prince de Talleyrand, qui avait rendu le même service au Directoire et au Consulat (*On rit*), servit d'organe à cette pensée.

Mais les troubles qui éclataient en France et les tentatives de révolution qui se manifestaient dans d'autres pays faisaient douter ou de la sincérité ou du pouvoir du Gouvernement français. Pour calmer les ombrages de l'Europe, il fallut multiplier les efforts et les sacrifices. Casimir-Périer mourut à la peine.

C'est de ce point de vue qu'il faut apprécier les traités et l'état actuel.

Ainsi, pour Ancône, des troubles avaient éclaté dans les Légations; les puissances de l'Europe engagèrent le Saint-Siège à promettre quelques libertés. Malgré ces promesses, les troubles se renouvelèrent. Alors la France fut accusée d'être le foyer d'où partaient ces traînées révolutionnaires. Alors le Gouvernement français, de l'aveu, si vous le voulez, sur l'invitation, si vous me permettez ce mot, des puissances, offrit d'aller démentir par sa présence, répudier par ses discours, comprimer par ses armes, tout germe de révolution romaine. L'acte fut une surprise et une victoire; le chef de l'expédition fut destitué, et le drapeau français n'a jamais flotté sur une ville occupée par la France.

La question était de savoir si les puissances, dont nous avons été les auxiliaires contre l'esprit révolutionnaire, se seraient réunies à nous, si nous avions demandé satisfaction pour l'esprit libéral.

Dans le fond de sa conscience, chacun m'a répondu.

Mais nous pouvions attendre, dit M. Thiers. Non, répond M. Molé; peu m'importe. Ce n'est là qu'une question de temps. Au vrai et dans le fond des choses, il fallait toujours arriver à cette alternative ou d'abandonner la liberté et notre influence en Italie et sur l'Adriatique, ou de courir le risque de susciter un cas de guerre.

Cette alternative se représentera sans cesse; je l'apprécierai une seule fois. Je passe à la Belgique.

Notre révolution avait suscité la sienne: toutes les puissances savent que la Belgique est française; mais tous les Etats, l'Angleterre comprise, ne voulaient pas que la Belgique fit partie de la France. Lorsqu'il s'agit de notre agrandissement ou de notre prospérité, l'Europe entière est ennemie. On proposa un Etat indépendant pour que les barrières fussent permanentes entre la Belgique et la France; on fit croire à nos industriels qu'il était indispensable d'éviter la concurrence, et que la douane, avec ses tarifs et ses prohibitions, demeurât stable et protectrice entre les deux industries rivales; on fit croire aux Belges qu'un royaume, des chambres, des hommes et des emplois, satisfaisaient mieux leur nation, quelque restreinte que fût leur nationalité. En même temps, les puissances voulurent que l'érection du nouvel Etat ne fit pas obstacle à toutes leurs entreprises militaires contre la France, et elles réservèrent à la Hollande le Limbourg et le Luxembourg. Voilà l'origine des

18, et plus tard, des 24 articles. Il nous a été possible de tout faire pour l'exécution de ce traité; nous en avons exprimé de la guerre et de la gloire. Mais, par les motifs que je viens de dire, tout, absolument tout nous sera interdit contre eux en dehors des 24 articles. Aujourd'hui, le roi de Hollande, qui n'était pas satisfait des deux provinces, consent à les accepter; aujourd'hui, la Belgique, qui avait consenti à les céder, veut les conserver; aujourd'hui, la France est encore sur ce point dans l'alternative ou d'abandonner la Belgique, par respect pour les 24 articles, ou de soulever un cas de guerre.

J'ai promis d'aborder cette alternative; je passe à l'Espagne. Aussitôt que don Carlos fut apparu dans la péninsule, un régiment suffisait pour l'empêcher de prendre terre, de se former un parti, de se poser comme une royauté rivale et légitime. Alors l'intervention était un droit, un devoir et une nécessité. Tout aurait été fini avant que l'Europe eût pu s'alarmer de notre entreprise. Mais on n'a voulu rien faire, je ne dis pas contre les puissances, à Dieu ne plaise! mais sans leur assentiment; et comme on n'a pu l'obtenir, force a été d'opposer puissance à puissance, et d'arriver au traité de la quadruple alliance. Mais ce traité, flexible et ambigu, se prête à tout et s'oppose à tout. Voulez-vous abandonner l'Espagne à ces effroyables attentats qui feront l'opprobre de notre époque et l'effroi de l'avenir? vous le pouvez par la lettre du traité. Voulez-vous intervenir? vous le pouvez encore par l'esprit du traité et surtout par les nécessités qui le firent concevoir et signer. Vous voilà encore dans l'alternative de voir don Carlos roi, ou de courir le risque de susciter un cas de guerre.

Nous verrons plus tard; j'arrive à la Suisse qui, soulevant une question différente, explique cependant toutes les autres. A deux fois, nous nous sommes trouvés en présence des cantons. La Chambre me permettra de me taire sur l'affaire Conseil; l'autre suffira. La présence de Louis-Napoléon Bonaparte inquiétait à la fois les cours de France et du Nord. Aussi, contre lui, tout le monde fut d'accord. Il y eut bien cette alternative de le laisser en Suisse ou de soulever un cas de guerre, mais la guerre avec la Suisse seule, avec l'assentiment et le concours des Etats du Nord, comme à Ancône, comme à Anvers.

J'aborde maintenant cette alternative qui se présente partout où l'intérêt du Nord peut se croire compromis. Elle s'offre plus ou moins grave, selon qu'elle est soulevée par des hommes qui ont participé au pouvoir ou par des hommes qui, pour leur repos et leur bonheur, en ont été écartés.

Les premiers pensent qu'il était possible de conserver la paix et de parler plus haut. Quand l'intérêt de la liberté se trouve face à face avec le pouvoir absolu, la parole n'y peut rien. Quand on veut parler haut, il faut tenir la plume d'une main et l'épée de l'autre; sur ce terrain, on ne peut rien par la diplomatie. Croyez-vous qu'on puisse faire en 1839, avec des chiffons diplomatiques ce qu'on n'a pu faire en 1831 avec le grand nom de la France et l'effroi de la révolution de Juillet?

Les autres sont sans intérêt, et par conséquent, plus sincères. Ils veulent que la France parle avec l'autorité qui lui convient, et qu'elle accepte toutes les chances de sa parole : écarter la guerre s'il se peut ; l'accepter si l'on ne peut la conjurer avec honneur.

Ils voient, et à mon sens, avec justesse, qu'elle est au bout de toutes les lignes qui nous mènent à l'étranger.

Nous trouvons en 1839, dans toutes les questions de détail, ce même nœud gordien que nous n'avons ni dénoué ni coupé en 1831. Alors pour la France la question était toute française. Les questions ajournées perdent toujours de leurs chances heureuses pour celui qui ajourne. Pensez-vous qu'en 1839, plus qu'en 1831, les puissances déserteraient leur alliance mutuelle pour nous abandonner l'une d'elles isolément ? admettez même cette impossibilité. Si vous parlez haut pour Ancône, peut-être laissera-t-on l'armée française libre d'agir. Mais il faudra aussi parler haut pour la Belgique ; et le danger devient imminent. Mais il faudra encore parler haut pour l'Espagne ; et le péril est incalculable. Ainsi avec l'étranger et après huit ans d'épreuve, nous revenons sans cesse au point de départ. Une différence toutefois : un souverain qui voulait la paix en présence de la conflagration de 1830, disait en 1835 : « Je ne crains plus d'incendie, mes pompes sont prêtes. » (*Mouvement et bruit divers.*)

Le ministère et la majorité de 1831 ont engagé toutes les questions. Nous avons lutté avec constance et courage ; nous avons été vaincus. J'accepte ma défaite, et je laisse aux vainqueurs la responsabilité de leur victoire. Seuls, ils peuvent continuer leur œuvre ; mais, par la position qu'ils se sont faite, il leur est interdit d'aborder la vérité des faits et le fond des choses. Les deux tribunes en font foi, la querelle ne roule que sur le style et le nombre des notes à échanger, sur l'habileté et la prestesse des discours dans la conférence. On sent la faiblesse de la parole, et on ose aller plus loin. Il fallait, dit-on, rester à Ancône, sauf à voir plus tard ; il faut laisser indéfiniment la question du Luxembourg, sauf à voir plus tard. Qu'espère-t-on ? que le temps fournira des chances heureuses. Mais cet espoir n'est-il pas déçu d'avance par cela seul qu'il est divulgué ? Cela, d'ailleurs, tous le peuvent, M. Thiers comme M. Molé, M. Guizot comme M. Thiers ; mais ensemble : séparément, tous échoueront devant le parti pris de l'étranger ; il a toujours opposé une force d'inertie que la parole n'a pu jamais vaincre.

Eh ! mon Dieu ! en voici une preuve que je cite avec plaisir, parce qu'elle est honorable à M. Thiers. Je ne partage pas son opinion sur l'Espagne ; mais il a traité d'elle par la diplomatie ; qu'a-t-il obtenu ? rien. Mais il avait un traité de quadruple alliance ; qu'en a-t-il fait ? rien. Force a été à lui d'abandonner le système de 1831, et de concevoir l'intervention, et de renoncer au pouvoir plutôt qu'à son opinion.

Ce système qui a vaincu le nôtre se meurt aujourd'hui d'impuissance sur tous les points de l'Europe et dans tous les cabinets. Remarquez toutefois que les hommes qui ont triomphé de nous sont gens de talent, de por-

tée, de valeur ; et les uns n'ont pu faire que ce qu'ont fait les autres. Sur la question étrangère, ils sont tous dominés par la même fatalité.

Et toutefois cette discussion n'est pas sans conquêtes. Nous avons acquis la condamnation du système de politique extérieure par ceux-là même qui l'avaient imaginé, proclamé, défendu. On a démontré jusqu'à l'évidence la nécessité de rentrer dans cette dignité que nous invoquons, au moins depuis huit ans.

Permettez-moi deux observations qui auront le triste avantage de ne plaire à personne.

Il y a nécessité d'oser parler de paix sans trembler au nom de la guerre ; cependant l'instant n'en est pas venu. Quand vous avez trop fait pour la paix, malgré la sympathie des peuples européens, à mon sens, vous avez failli à la gloire et à la liberté. Si vous concevez la possibilité de la guerre, malgré vos propres traités, à mon sens, vous manquerez à la foi jurée, à la loyauté française.

Qu'on en finisse d'abord de tous ces points de contact qu'on a si tristement liés avec l'étranger ; qu'on déballe le terrain de cette politique qui fut votre ouvrage ; alors le moment sera venu ; alors qu'on vienne et qu'on dise : Jusqu'ici nous n'avons eu que la paix dans le pan de notre manteau. Aujourd'hui nous y plaçons la paix et la guerre ; et toutes les fois que l'honneur et la prospérité de la France ou de ses alliés seront compromis, nous dirons à l'étranger : Choisissez.

Quand le moment sera venu, quel que soit l'homme qui parle, car les noms propres ne sont rien, celui-là aura la majorité dans la Chambre et dans le pays ; mais la tribune, l'habileté, les coalitions n'en sauraient hâter l'approche.

Et voyez comment l'habileté échoue devant l'inertie des volontés. L'année dernière, M. Thiers demande un changement de système, il ne peut l'obtenir. Cette année il demande un changement de personnes ; il ne peut l'obtenir. Tout le résultat d'une admirable discussion a été de partager la Chambre par moitié, de rendre le pouvoir et le travail impossibles, et la dissolution nécessaire.

Ces deux résultats étaient inévitables. Une adresse ne renverse un ministère que si elle pose nettement, courageusement la question de cabinet. Hors de là, elle n'est qu'un tournoi d'éloquence ; et les ministères ne tombent que sur une question claire, précise, facile à saisir par toutes les consciences : la paix ou la guerre, la conversion, la disjonction.

On a jeté la discussion sur la question vague des capacités. Pour ma part, je n'aime pas qu'on attaque ceux que j'estime. M. Molé, admis dans les conseils par Napoléon, homme qui savait choisir les hommes, restant sur le premier plan politique sous trois dynasties opposées, et exerçant son ministère actuel à trente ans de date de son premier ministère, sera toujours, même pour ses adversaires, un homme de valeur.

Mais le ministère est insuffisant ! Mais, bon Dieu ! croyez-vous avoir fait là une grande découverte ? (*On rit.*) Ce que vous dites cette année, tout le monde le disait l'année dernière.

Un mot, un seul mot. (*Écoutez! écoutez!*)
On a dit que la coalition eût été plus forte si elle eût été moins nombreuse. Je l'ignore. Mais je puis dire à la coalition : le ministère est insuffisant ; nous sommes tous d'accord. Alors ce qui étonne, c'est qu'il ait vécu si longtemps et qu'il soit encore là. Or, il faut que ce qui le fait vivre soit en lui ou en vous. (*Bruits et mouvements divers.*)

(*Ce discours est suivi de quelque agitation.*)

M. le Président. La parole est à M. Cunin-Gridaine.

M. Cunin-Gridaine. Messieurs, l'orateur qui descend de cette tribune a dit qu'il venait combattre l'amendement, parce que toujours, depuis 1830, il avait combattu la politique suivie par le Gouvernement.

Fidèle à mes convictions, je viens soutenir l'amendement, parce qu'il a pour but de défendre la politique qui a été suivie depuis 1830. (*Très bien! très bien!*)

L'honorable M. Pagès a parcouru toutes les questions politiques, celles concernant la Belgique, celle d'Ancone, celle qui a présidé à toutes les négociations qui ont eu lieu. Ces questions, ce me semble, ont été résolues par les votes de la Chambre. Je saisis donc la question au point où ces votes l'ont laissée, et sans suivre l'honorable orateur dans toutes les questions qu'il a soulevées, je me bornerai à discuter l'amendement et à faire ressortir ses avantages.

La Chambre, en ajournant la discussion du paragraphe amendé par l'honorable M. Amilhau, a voulu former ses convictions sur les explications que le cabinet aurait à donner sur sa politique extérieure, afin de ne l'approuver ou la blâmer qu'en parfaite connaissance de cause. Je pensais qu'après ces explications et les débats solennels auxquels elles ont donné lieu, que la Commission modifierait la rédaction du paragraphe qui s'offre à la discussion. Puisqu'elle croit devoir le maintenir, je viens le combattre.

La Chambre pensera d'abord qu'elle ne peut plus l'adopter : ce serait un non-sens ; elle se déjugerait. Le paragraphe en discussion n'a pas seulement le caractère d'un blâme sévère, c'est un jugement qui flétrit la politique extérieure du cabinet. L'accusation est injuste, et elle blesse en même temps toutes les susceptibilités nationales. Quoi ! vous voulez que la France pèse de toute son importance dans les affaires européennes, qu'elle jouisse de la plus haute considération dans l'esprit des peuples, et vous mettez au banc de l'Europe les dépositaires du pouvoir ! La Chambre ne peut s'associer à cette pensée accusatrice, sa propre dignité le lui défendrait. Je ne veux certes pas rentrer dans la discussion des faits politiques ; vous avez déclaré que vous attendiez avec confiance l'issue des négociations relatives à la Belgique. Vous avez reconnu que l'évacuation d'Ancone était prévue par les conventions, et que le Gouvernement avait donné en cette occasion un nouveau témoignage de son respect pour les traités. Vous êtes restés convaincus que notre alliance avec la Suisse n'avait subi aucune altération. La politique extérieure a été justifiée ; vous y avez

donné votre adhésion, et, conséquents avec vous-mêmes, vous repousserez le paragraphe en discussion.

J'ai dit que je ne voulais pas rentrer dans cette discussion sur nos affaires extérieures : la Chambre me permettra cependant d'apprécier en peu de mots l'influence morale et matérielle qu'elle a eue sur notre situation intérieure. Personne ne suppose, sans doute, que le hasard seul préside au malheur ou à la prospérité des peuples. La Providence vient à notre aide, mais à la condition que nous nous aiderons. Est-ce le hasard qui a placé la France dans les conditions les plus heureuses, malgré toutes les difficultés, tous les obstacles, qu'elle a eue à vaincre depuis 1830 ? Jamais le crédit public que crée la confiance ne fut plus grand, ni mieux affermi ; nos relations commerciales prennent chaque jour un plus grand développement ; chaque jour aussi il y a un plus grand mouvement d'échanges dans la propriété immobilière. La consommation et la production s'accroissent dans des proportions égales, et partout le travail répand l'aisance dans toutes les classes de la société, partout je vois un état social régulier et satisfaisant.

Notre commerce extérieur trouve dans les mers du Sud et dans les parages éloignés une protection efficace et encourageante. Nos capitaines de long-cours, nos exportateurs, se sont fait un devoir d'exprimer, dans beaucoup de circonstances, leur profonde reconnaissance envers notre brave marine, et envers l'honorable amiral qui est à la tête de ce département.

Ce n'est pas l'œuvre exclusive de l'Administration actuelle, je le sais ; mais nous ne jouirions pas de ces bienfaits si elle se fût écartée de la politique des cabinets qui l'ont précédée aux affaires.

On a cité le nom de l'illustre Périer dans cette solennelle discussion : et qui ne se rappelle combien sa politique fut violemment attaquée ? On l'accusait, lui aussi, d'avoir une politique faible, de sacrifier à la paix la dignité de notre pays. Ces reproches brisaient son âme. Assis sur ce banc, il devrait, avec une indignation difficilement contenue, des reproches aussi amers qu'injustes. Les passions ne se sont pas éteintes sur la tombe de ce grand citoyen. Elles s'adressent à d'autres hommes : elles rencontreront le même patriotisme, le même dévouement. La politique suivie depuis 1830 a été digne, énergique, honorable. Elle a conservé la paix à l'Europe entière ; elle eût fait la guerre, elle la ferait aujourd'hui si l'honneur national l'exigeait, et, dans ce cas, tous les bons citoyens répondraient.

Au centre : Très bien ! très bien !

M. Piscatory. Messieurs, depuis que j'ai demandé la parole et surtout depuis que je suis à cette tribune, il me semble que j'ai eu tort de demander à être entendu dans une discussion si élevée et si importante. Mais n'arrive-t-il pas à tout le monde d'être entraîné par un sentiment profond, et par un de ces mouvements naturels, nationaux, qui agitent le cœur dans un sens ou dans un autre ? Eh bien ! Messieurs, pendant toute cette discussion, j'ai écouté avec une profonde attention les raisons qui ont été données et par

le ministère et par mes honorables amis qui le combattaient, et j'en ai tiré cette conviction, que je ne puis vous cacher : c'est que la situation du pays au dehors n'était pas celle qui convenait à la France. (*Rumeur au centre.*)

Il a dû m'arriver naturellement, quand M. Amilhau vous a proposé un amendement dans lequel il offre à la Chambre de déclarer que le ministère a bien fait, dignement fait, et que la France est honorée au dehors, il m'est arrivé d'être pressé par un sentiment bien naturel de venir ici combattre cet amendement.

Messieurs, l'amendement, quoiqu'il ne soit composé que d'une phrase, dit deux choses. Il dit d'abord : « Sous ce Gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances. » Voilà la part du Gouvernement, du ministère. En conscience, Messieurs, n'est-ce pas trop nous demander que de venir nous proposer de voter de pareils mots et une pareille phrase ?

Je trouve, et je ne puis m'empêcher de le dire, qu'il eût été plus prudent de s'abstenir ou de demander à la Chambre de s'abstenir de voter sur le paragraphe de l'adresse. Mais lui proposer de dire, d'une manière absolue, que le ministère a été le gardien fidèle de notre dignité et de nos alliances, vraiment je ne puis le concevoir. (*Assentiment à gauche.*)

En effet, on a traité ici plusieurs des questions relatives aux affaires étrangères : elles ont été si grandes, le débat a été si animé, qu'on en a laissé plusieurs de côté, et que sur ces questions mêmes qui ont été passées sous silence, je crois que l'accusation du ministère eût encore été juste, je ne ferai que les signaler en passant.

Je dirai en deux mots que notre situation en Orient, dont a parlé l'honorable M. Mangin, n'est pas celle qui convient à la France ; nous pouvions et nous devons faire des efforts pour créer en Orient une puissance naissante, destinée à devenir forte, la Grèce ; rien n'a été fait pour ce grand sujet.

Je n'ai voulu dire que ces deux mots sur ces deux questions ; il en reste trois : la Belgique, Ancône et la Suisse.

La Belgique, mais qu'a-t-on fait ? Que créer les plus grandes difficultés à l'Europe, à la Belgique et à la France. Qu'a-t-on fait ? On a engagé un peuple par le silence, un roi par le silence ; on a retardé une difficulté, et aujourd'hui cette difficulté est telle, que les hommes qui sont le plus profondément convaincus que la paix en Europe est nécessaire à l'Europe elle-même, que la France doit veiller à la conserver, à accomplir cette mission qu'elle s'est imposée, pensent en même temps qu'au jour où la question se résoudra il y aura, pour la France même, des embarras énormes et un certain sentiment inévitable pour toutes les populations qui assisteront à ce triste spectacle, d'un jugement exécuté contre un frère de Juillet.

Eh bien ! est-ce là, en conscience, être gardiens fidèles de la dignité de la France ?

Mais j'irai plus loin, je montrerai un fait qu'on n'a pas apporté dans cette discussion. Il est probable, malheureusement probable que ce 8^e corps dont on parle tout naturellement, qui est composé de Bavares, de Wur-

tembourgeois et de Hambourgeois, viendra exécuter les arrêts de la conférence.

Eh bien ! le ministère a-t-il mis la France dans cette situation où la Prusse, où la Hollande s'étaient mises, quand nous accomplissions le grand œuvre d'Anvers ? Alors la Prusse et la Hollande étaient l'arme au bras, spectatrices de ce triomphe légal de la France. Où sont les troupes qui garnissent nos frontières ? Je prie M. le ministre de la guerre de nous le dire. Y a-t-il un seul mouvement de nos soldats ? avez-vous envoyé sur nos frontières quelques troupes comme mesure de sûreté, de dignité pour la France ?

Je n'ose pas dire, je n'ose pas penser la raison qui a peut-être dirigé dans cette œuvre d'imprévoyance coupable. Eh mon Dieu ! on a peut-être cru, Messieurs, vous murmurez peut-être, que le sang monterait à la figure de nos soldats. (*Murmures au centre.*) Est-ce là encore respecter la dignité de la France, être gardien fidèle de ses alliances ? Non, et cependant, il faut le dire, c'est ce qu'on vous demande de déclarer aujourd'hui.

J'entends très bien que le ministère ait reçu un bill d'indemnité. Il se l'est, ce n'est pas une plaisanterie que je fais, c'est sérieusement que je parle, il se l'est presque donné à lui-même, car enfin ce sont ses propres voix qui ont fait un jour sa majorité.

A gauche : Très bien ! très bien !

M. Piscatory. Quoi ! ne suffit-il pas de ce bill d'indemnité ! Faut-il encore que nous venions lui donner une adhésion plus formelle, faut-il convenir en propres termes que nous nous tenons pour satisfaits d'une conduite qui compromet une paix honorable et qui expose l'avenir ?

Si je vais à Ancône, Messieurs, rappelez-vous les débats. Qu'a dit le ministère ? il a voulu établir que toujours on avait fait comme lui, qu'on avait eu les mêmes intentions, les mêmes volontés que lui ; mais jamais il n'a eu le courage de dire qu'il avait bien fait. Il s'est trompé sur cette assimilation ; mais, eût-il même eu raison, cette assimilation n'est pas un plaidoyer suffisant pour le justifier. Car, en supposant que le passé eût été mauvais, en supposant qu'il fût vrai qu'un ministère quelconque eût pensé à cet abandon sans garantie, est-ce que c'est là une justification pour le ministère actuel ? Incontestablement non. Les événements mêmes qui se passent ou qui sont à la veille de se passer étaient une raison de prudence nouvelle, une raison d'énergie qui lui était imposée dans le moment actuel.

Ici je ne puis m'empêcher de faire un peu comme M. le président du conseil, de revenir sur le passé de la discussion, et d'apporter dans le procès une pièce nouvelle, non pour regagner le terrain que nous avons perdu. Nous qui croyons défendre les intérêts et l'honneur de la France... (*Murmures au centre.*)

Permettez-moi donc, quant à cette question, de citer deux passages importants de vos procès-verbaux, qui vous prouveront, je crois, que si, par le bill d'indemnité que vous avez accordé au ministère, vous avez déjà fait plus que vous ne deviez, vous ne devez pas à ce trop de complaisance... pardon ! à

ce trop de facilité, à ce bill d'indemnité trop explicite, vous ne devez pas ajouter les paroles louangeuses d'un amendement que je combats.

Dans l'adresse de 1831...

M. Guizot. De la Chambre des députés.

M. Piscatory. De la Chambre des députés, le 14^e paragraphe portait ceci :

« L'occupation des Etats romains par l'Autriche a justement éveillé la susceptibilité nationale. La retraite, bien que tardive, de ses armées, prouve que le langage de Votre Majesté a été entendu. Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, *des améliorations dans le système administratif et judiciaire*, sont des bienfaits qui pourront apporter des consolations à ces peuples. Nous aimons à espérer que *les promesses* obtenues par Votre Majesté seront fidèlement accomplies, que l'amnistie sera générale, que les fers de tous les captifs seront brisés, et que si la politique se trouve satisfaite, l'humanité n'aura pas à gémir. »

En conscience, Messieurs, les objections qui ont été faites au ministère sur le passé, sont écrites là en toutes lettres. Il était bien clair qu'il y avait des garanties à exiger.

Mais il est un ministre de la parole duquel M. le président du conseil s'est le plus servi pour ce mauvais système de défense du présent par le passé. Permettez-moi de citer son opinion ; c'est le général Sébastiani qui parlait :

« La France n'aurait pu poursuivre qu'une vengeance, elle a mieux aimé recourir à la voie des négociations ; elle a stipulé non seulement l'évacuation des provinces envahies, mais encore *des concessions* qui améliorèrent le sort de ces provinces et qui sont pour l'Italie le germe d'une régénération. »

J'aurais bien voulu, Messieurs, vous pouvoir apporter ce fait nouveau dans la discussion...

M. Lacave-Laplague, *ministre des finances.* Je demande la parole.

M. Piscatory. J'aurais voulu pouvoir déterminer quelques voix à voter avec nous, à ne pas donner approbation à un abandon qui me paraît pour la France, je ne veux pas dire humiliant, mais contraire à son intérêt et à son honneur ; je ne l'ai pas fait par une raison toute simple, par la raison même de l'embarras que j'éprouve dans ce moment, de l'émotion que je ressens, et parce qu'on ne fait pas toujours ce qu'on devrait faire au moment où on devrait le faire ; mais quand on vient demander à la Chambre de prononcer des mots d'une si entière approbation, je me révolte et je viens demander à la Chambre de ne pas voter un bill d'indemnité si général et de s'en tenir à ces approbations partielles qui du moins n'entraîneront pas de conséquences pour l'avenir.

Il y a plus que ce fait ; il y a les arguments par lesquels on vous a convaincus.

Quand il s'est agi de la Belgique, que vous a-t-on dit ? On a dit à une autre tribune et à celle-ci : Quant à la question du territoire, nous ne l'avons pas discutée, car nous n'aurions rien obtenu. Je le demande, n'est-ce pas se placer sur un terrain de diplomatie,

de politique et de dignité nationale vraiment nouveau que de venir annoncer à la face de l'Europe, qu'on n'a pas même mis la main à la balance, parce que l'on a pas espéré pouvoir y peser ; c'est cependant un des arguments sur lesquels on est revenu le plus souvent et qu'on a fait valoir avec le plus de naïveté, de naïveté énergique, mais enfin de naïveté. (*Assentiment à gauche.*)

Quant à Ancône, qu'a-t-on dit ? Quand il s'est agi du pape, il n'y a pas eu de discussion, nous aurions fait tout ce que nous aurions voulu ; mais a-t-on ajouté : L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre (on a été jusqu'à dire l'Autriche ne nous eût pas donné deux jours), on a invoqué toutes les forces européennes pour vous décider à trouver bien ce que pour ma part je crois détestable. Sont-ce là des arguments dignes de la France ? Mais le fussent-ils, et je suis bien aise qu'on s'en soit servi, moi qui crois que la tribune comporte tout, et qu'il n'y a pas, comme l'a dit M. Jars, de paix pour la tribune, qu'il n'y en aura jamais, je dis que ces arguments de la part d'un ministre sont d'une gravité immense, et que s'il y a eu une majorité pour les absurdes, il n'y en aura pas pour les louer. Le paragraphe de M. Amilhou n'est pas autre chose qu'une glorification.

Quoi ! après avoir dit au ministère qu'il avait bien fait, lui dire une seconde fois, en forme de péroraison, ce qu'on lui a dit pour Ancône, ce qu'on lui a dit pour la Belgique, pour la Suisse ; vouloir résumer toutes ces approbations et arriver à cette phrase bien positive, bien claire, qu'on nous propose, ce n'est pas soutenable. Je remercie l'auteur de l'amendement, on ne pouvait poser une question plus clairement qu'il ne l'a fait.

M. Amilhou. Je n'ai pas dit tout cela !

M. Piscatory. M. Amilhou dit qu'il n'a pas dit cela, mais son amendement le dit. Je ne suspecte pas votre bonne foi, je ne dis pas que vous ayez écrit un texte et que vous le commentiez par des notes contraires à son véritable sens ; mais vous avez voulu que nous acceptassions, parce que, disiez-vous, ce n'était pas une approbation aussi explicite qu'on pourrait le croire en lisant le paragraphe. Mais je ne puis pas accepter cette explication, par une raison toute simple : c'est que la France le lira et l'entendra comme moi ; c'est que, bien plus, l'Europe le lira et l'entendra comme moi, et il est impossible que, quelque importance qu'aient vos paroles, les notes restent à côté du texte et que le texte ne soit ce que vous ne voulez pas qu'on dise.

M. Amilhou. Je demande la parole.

M. Piscatory. Mais il y a quelque chose de plus grave dans cet amendement, c'est le second membre de phrase : La France occupe dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne saurait déchoir. (*Rumeur.*)

Je vois, d'après quelques murmures, que j'aborde un sujet qui sera difficile ; mais vraiment, est-ce que vous pensez que je n'ai pas un sentiment aussi national que ceux de mes collègues qui me font l'honneur de m'interrompre, que je ne crois pas aussi bien qu'eux à la puissance de mon pays ?

Mais, Messieurs, je suis trop d'un temps

où le nom français a retenti dans le monde, je suis trop d'un temps où c'a été un honneur pour tout le monde que de porter ce beau nom. Mais il y a la vérité et il faut pouvoir la dire. Non certainement, aujourd'hui à l'heure qu'il est, notre situation n'est pas ce qu'elle a été et, quoi que vous en puissiez dire, nous n'occupons plus dans le monde cette situation qui mérite l'estime des peuples et qui conservent à la France le rang qui lui appartient. (*Réclamations au centre.*)

Comment, Messieurs à tort ou à droit, par des raisons légales ou par des raisons de concessions imprudentes et pusillanimes, on aura abandonné au lieu de les défendre énergiquement les droits d'une nation voisine née le même jour que nous, et nous aurions la même situation que nous avions auparavant. (*Approbation aux extrémités*) ; nous avons en Italie la garantie de la liberté pour les uns, du repos pour les autres ; nous ne sommes plus tout cela ; et vous voulez que nous conservions ce rang dont vous vous plaisez à vous donner le titre ? vous aviez un allié puissant dans le parti véritablement modéré de la Suisse, vous l'avez froissé, et vous voulez que votre situation soit la même ! c'est impossible. Je sais bien qu'il est pénible de le dire ; à moi-même qui parle, cela me coûte ; je ne me plains pas à venir dire que nous sommes descendus du rang que nous occupions. (*Mouvements divers.*) Mais c'est vrai ; et je le dis, c'est mon devoir et mon droit.

M. Amilhan. L'adresse le dit et c'est à cela que je veux répondre.

M. Piscatory. Je crois donc deux choses : la première, c'est que quand un ministère a fait et accompli des actes, qui diminuent notre France, il ne doit y avoir personne dans cette Chambre pour lui dire qu'il a bien fait ; et la seconde, c'est que ce qui est la véritable dignité d'un pays, c'est de parler de lui-même, comme le lui dicta la conscience de la situation ; c'est que quand il est dans une de ces situations élevées que lui ont faites quelques-uns de ces actes de ce grand cabinet de M. Pérignon, il faut qu'il parle haut de lui-même. Mais quand, indépendamment de la volonté du pays, indépendamment de la Chambre qui ne vient qu'apporter son contrôle, il existe des actes qui ne laissent pas le pays dans cette situation grande et élevée, il faut que le pays s'en sente abaissé et se taise, il faut qu'il attende le moment où sous un cabinet plus jaloux de sa dignité... (*Murmures au centre*), il pourra relever la tête... (*Interruption.*) Je sais que vous qui m'interrompez, vous faites de ceci une question purement ministérielle ; pour moi, elle ne l'est pas ; je consens, je me résigne à ce que vous ayez dit que c'était un acte sage et régulier que d'avoir abandonné Ancône ; je consens à ce que vous disiez que c'est un acte de prudence obligé par les contrats que d'abandonner la Belgique dans un moment où son roi et sa population vous tendent la main ; je comprends cela ; mais que, quand vous êtes obligés de faire de telles choses, quand vous y êtes contraints par la marche du cabinet qui régit la France, vous veniez nous dire que vous êtes grands et honorés au

dehors, je ne le comprends pas ! (*Assentiment aux extrémités.*)

Voilà ce que je ne être de la vraie dignité, de la véritable grandeur. Un pays comme la France ne se console pas avec des compliments qu'il se fait à lui-même. (*Très bien ! très bien !*) Ce n'est que quand nous aurons pris cette situation par une énergique conduite en Belgique ; quand vous aurez concilié un peuple ami comme la Suisse ; quand vous aurez de loin comme de près empêché les Autrichiens d'occuper l'Italie, qu'alors vous pourrez vous honorer, vous grandir, et personne ne vous contredira ! Je voudrais qu'on pût mettre aujourd'hui sous vos yeux la correspondance partie de Paris pour toute l'Europe. Croyez-vous qu'on ne s'y applaudit pas du rôle qu'on fait jouer à la France, qu'on ne triomphe pas de voir, huit ans après une grande révolution, après une révolution qui a fait trembler l'Europe, le pays qui l'a faite, applaudir à une conduite qui, je ne crains pas de le dire, est déshonorante pour le pays... (*Bruyantes réclamations au centre.*)

Aux extrémités : Très bien ! très bien !

M. Piscatory. Je vote contre la paragraphe proposé par M. Amilhan.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Messieurs, je ne me propose pas d'entrer dans une discussion approfondie sur nos affaires extérieures. Déjà, lorsque chaque question en particulier a été soumise à la discussion, vous avez entendu des explications, vous les avez appréciées, et elles donnent au Gouvernement le droit de s'affliger d'entendre dire à cette tribune qu'il est déshonorant d'être fidèle à sa parole et de donner l'exemple du respect pour ses engagements. (*Très bien !*)

Comme l'honorable orateur qui descend de cette tribune, je suis disposé à y dire toute ma pensée ; et puisqu'il a dit en ajoutant que ce n'était pas de sa part une plaisanterie, qu'il y a eu un vote dans lequel les ministres s'étaient donné la majorité, je lui dirai à mon tour, pour parler sincèrement, que nous aurions consenti volontiers à nous abstenir de voter, si tous ceux qui prétendent être ministres s'étaient abstenus de voter. (*Rires et approbation.*)

J'arrive, Messieurs, au seul point qui m'a fait monter à cette tribune. Je le répète, je regarde la discussion comme épuisée, et je ne viens ici parler que d'une chose qu'on a présentée comme nouvelle.

On a cité ici ce qui s'est passé lors de la discussion de l'adresse de 1831. Je commencerai à expliquer comment je me trouve en mesure de répondre à cette citation. La position que j'occupe, Messieurs, ne m'empêche pas de partager les impressions et les sentiments de tous ceux qui sont jaloux de la dignité du pays ; c'est pour moi un devoir de les éprouver à un plus haut degré que d'autres. Quelle que soit la juste et légitime confiance que m'ait inspirée, depuis que j'ai l'honneur d'être à ses côtés, M. le président du conseil, cette confiance n'a pas dû m'empêcher de remplir le devoir de m'éclairer par moi-même ; j'ai étudié la question. J'ai été frappé d'une considération qui avait été

présentée ici, j'ai été frappé de ce qui avait été dit d'engagements formels pris par le Gouvernement français pour obtenir de la part du pape qu'il donne à ses Etats des institutions autres que celles qui les régissent.

J'aurais été étonné, je l'avoue, que ces engagements eussent été pris par un Etat qui prétend à l'indépendance; mais enfin, c'était affirmé d'une manière si positive, que j'ai cherché à m'éclairer.

J'ai lu attentivement sur ce point la discussion qui a eu lieu à l'époque de l'adresse de 1831. Pressé par le temps, je l'avais lue dans les procès-verbaux de la Chambre, et je fus frappé de l'expression citée par M. Piscatory, sur laquelle il a fondé son argument « qu'on avait stipulé des concessions. » Effectivement, j'ai remarqué ce passage dans le procès-verbal de la Chambre, dans le discours que M. le ministre des affaires étrangères était censé avoir prononcé.

Cette expression me frappa et excita mon attention; je crus y voir un argument, à l'appui de ce fait allégué, qu'il y avait eu un traité relatif aux concessions à accorder par le Saint-Siège à ses sujets.

Mais, Messieurs, c'était dans le procès-verbal de la Chambre qu'était cette expression; or, les procès-verbaux de la Chambre ne sont que des résumés, et quand ils ont ces résumés, MM. les secrétaires peuvent quelquefois involontairement donner à une expression beaucoup plus de précision et de force qu'elle n'en a réellement. Je me suis reporté au *Moniteur*: comme il s'agissait ici d'un fait important, de l'accusation portée à cette tribune par l'orateur qui en descend, contre le Gouvernement, d'avoir induit la Chambre en erreur en lui déclarant qu'il n'y avait pas eu de stipulation avec le Saint-Siège, et qu'à l'appui de cette erreur commise par le Gouvernement, et dans laquelle il aurait fait tomber la Chambre à son tour, on a cité le procès-verbal de la Chambre, la Chambre me permettra de citer le *Moniteur*.

Voici ce qui y est dit :

« Tous les événements sont connus. Vous savez quelle fut la résistance; vous savez qu'aucunes forces n'avaient été organisées, que quelques escadrons et quelques bataillons autrichiens ont suffi pour étouffer cette insurrection.

« Dans cet état de choses on aurait voulu que, pour faire triompher un principe, on eût recours aux armes, et que, oubliant les vrais intérêts de la France, on fit la guerre en Italie pour l'insurrection de Bologne et sur d'autres points du globe. Entendons-nous, Messieurs, et soyons de bonne foi dans la discussion.

« Quelle a été la conduite de la France dans cette circonstance? elle s'est opposée avec constance à une intervention armée; mais elle n'a pas cru devoir faire marcher ses armées pour la venger, car ce n'est que pour la vengeance qu'elle aurait pu arriver.

« Toutefois, profitant en quelque sorte des événements qui avaient eu lieu, elle intervint pour assurer aux malheureux qui s'étaient compromis, qui étaient sous le poids d'une accusation, la vie et leurs biens. La confiscation a été abolie, aucune incarcération ne s'est faite dans les Etats romains. Le Gouvernement français a contribué par son in-

tervention à l'introduction des institutions municipales, à des améliorations dans l'ordre judiciaire, pour séculariser, jusqu'à un certain point, l'administration du gouvernement pontifical.

« Mon honorable ami, M. le ministre de l'instruction publique, vous a développé, dans cette séance, des considérations d'ordre social et de politique générale qui peuvent devenir un sujet utile des plus sérieuses méditations.

« La France a protégé les personnes et les propriétés; elle a amélioré les institutions. Si cette espèce d'intervention n'a pas toujours été suffisante, au moins a-t-elle fait tout ce qu'elle a pu pour arracher toutes les victimes à la vengeance de leurs gouvernements. Nous ne pouvions intervenir qu'officieusement; nous l'avons fait partout avec empressement: mais nous devons respecter l'indépendance et la liberté des autres pays, et ce n'est pas en violant leur liberté et leur indépendance que nous aurions inspiré à l'Europe cette confiance qu'elle doit avoir dans la loyauté et dans la franchise de la France... »

Voilà le passage; et dites-nous s'il n'est pas parfaitement d'accord avec le langage tenu à cette tribune par M. le président du conseil sur la nature des communications qui avaient eu lieu entre le Gouvernement français et la cour de Rome, à propos des concessions que le Saint-Siège a faites à cette époque?

Plusieurs voix à gauche: Et l'adresse? (*Bruit.*)

M. Piscatory. Avec la permission de l'orateur qui veut bien me céder pour un moment la parole, je demanderai également la permission de répondre aux faits qui ont été cités et aux observations qui ont été faites.

M. le ministre des finances avait lu comme moi les procès-verbaux de la Chambre. Mais il dit de ces procès-verbaux qu'involontairement, comme ils sont des extraits, ils peuvent quelquefois ne pas bien rendre la pensée de l'orateur; et il leur oppose le *Moniteur*. Je ne veux pas élever ici une discussion qui, dans une affaire moins importante, aura peut-être un jour sa place. Mais je veux dire que si les procès-verbaux changent quelquefois involontairement les paroles des ministres, les ministres changent souvent volontairement leurs paroles dans le *Moniteur*. (*Approbation à gauche.*)

(M. le général Lamy prononce quelques mots au milieu du bruit.)

M. Piscatory. L'honorable M. Lamy m'a fait son observation si haut que je ne l'ai pas entendue. (*On rit.*)

J'ajouterai que si M. le ministre ne croit pas à l'authenticité des procès-verbaux, moi je récusé, appuyé sur des faits récents, l'autorité du *Moniteur* quant aux discours des ministres.

Je dirai que les paroles de l'adresse sont formelles et qu'elles n'ont pas été écrites légèrement, qu'il n'y a là ni *Moniteur*, ni procès-verbaux.

Voici ce que dit l'adresse: « Nous aimons à espérer que les promesses obtenues par Votre Majesté... » Si des promesses obtenues

ne sont pas des stipulations, je n'y entends rien. (*Mouvement.*)

Enfin, Messieurs, j'ajouterai que ce long débat qui se reproduit encore aujourd'hui sur la question des conventions, n'aurait pas eu lieu si, comme la Chambre avait droit de l'exiger.... ; je me trompe, je veux dire avait droit de le demander, on eût déposé les pièces qui auraient été de nature à éclairer la question. Par exemple, on vous avait communiqué le *memorandum* du 21 mai 1831, les réponses du cardinal Bernetti promettant satisfaction au nom du Saint-Siège. Je dis que si ces pièces avaient été communiquées par M. le ministre des affaires étrangères, qui s'est réservé à lui tout seul l'arsenal, la discussion qui s'élève aujourd'hui sur la valeur des engagements n'aurait pas lieu, et que nous ne serions pas dans cette situation singulière pour un pouvoir politique de recourir à des procès-verbaux qu'on accuse d'inexactitude, ou au *Moniteur* dont on nie la véracité.

C'est parce que le dépôt des pièces n'a pas été fait, que je tiens, moi, les procès-verbaux pour exacts sur ce qui s'est passé lors de la discussion de 1831. Surtout je crois à l'adresse dont certainement on ne viendra pas contester l'autorité ; le mot *promesses* s'y trouve, et n'a pas été écrit légèrement par la Commission.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Messieurs, je n'examinerai pas si dans cette circonstance le *Moniteur* a été plus ou moins fidèle. Nous savons et nous en avons un exemple récent, que le *Moniteur* ne répète pas tout ce qui s'est dit à la tribune. (*Or rit.*)

Voix au centre : Par exemple, le mot de M. Thiers sur le nombre et la qualité.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Messieurs, je prierai la Chambre de remarquer qu'il ne s'agit pas ici de quelques mots changés, ou rendus plus ou moins fidèlement. Il s'agit d'une série de raisonnements et de considérations présentés d'un bout à l'autre sous le même point de vue, et qu'ici, par conséquent, le *Moniteur* mérite une croyance que l'honorable membre lui refuse, mais qui doit être accordée par vous, parce qu'il ne s'agissait pas, je le répète, d'un seul mot, d'une seule phrase, mais d'une série de considérations qui toutes tendent vers le même but. (*Très bien !*)

Quant à l'adresse en elle-même, je prie aussi la Chambre de bien en peser les termes. Voici ce qu'elle disait :

« Nous aimons à espérer que les promesses obtenues par Votre Majesté seront fidèlement accomplies... »

Voix à gauche : Les promesses obtenues, c'est positif.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Attendez, je ne peux pas tout lire à la fois.

« Que l'amnistie sera générale, que les fers de tous les captifs seront brisés, et que si la politique se trouve satisfaite, l'humanité n'aura plus à gémir. »

M. Mathieu de la Redorte. Lisez ce qui précède, M. le ministre.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Eh bien ! voici ce qui précède :

« L'occupation des Etats romains par l'Autriche avait justement éveillé les susceptibilités nationales. La retraite quoique tardive de ses armées prouve que le langage de Votre Majesté a été entendu.

« Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, des améliorations dans le système administratif et judiciaire... »

Voix à gauche : Vous voyez bien que la loi attendait des améliorations administratives et judiciaires.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, continuant de lire. « Sont des bienfaits qui pourront apporter des consolations à ce peuple. »

Je prie les personnes qui m'interrompent avant que la phrase soit achevée de trouver dans cette phrase un seul mot qui indique que l'amnistie, que l'abolition de la confiscation, que des améliorations dans le système administratif et judiciaire ont été stipulées par la France.

M. Odilon Barrot. Cela résulte de l'ensemble des faits.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances. Messieurs, je le répète, mon intention n'est pas de rentrer dans tous les détails ; je crois que la Chambre en est fatiguée, je voulais me borner à expliquer cet incident, parce que c'était un fait nouveau qui était apporté à la tribune, et que nous serons toujours prêts à répondre aux faits nouveaux qui pourraient être cités à la Chambre.

Dans le cours de cette discussion, nous nous sommes empressés de donner, sur tous les points, toutes les explications possibles ; la Chambre voudra bien me permettre de ne pas les lui répéter à satiété ; mais toutes les fois que des faits nouveaux seront produits à cette tribune, nous serons prêts à y paraître pour y répondre. (*Très bien ! très bien !*)

M. Berryer. Je demande la parole. (*Rumeur.*)

M. Guizot et quelques autres membres. Parlez ! parlez !

M. Berryer. Messieurs, qu'elles qu'aient été les résolutions de la Chambre sur les différents paragraphes relatifs à nos affaires étrangères ; quelles que soient les opinions qui ont été émises et qui semblent avoir triomphé sur la question de savoir ce que le ministère pouvait ou devait faire dans telle ou telle circonstance, il est évident que la question qui vous est soumise en ce moment ; que la question d'ensemble sur la situation générale de nos affaires, objet du paragraphe que nous discutons ; cette question, dis-je, est et demeure entière.

Dans le débat qui s'est agité pendant ces derniers jours, je ne vois, au contraire, par les révélations qui nous ont été faites, par les explications qui nous ont été données, par les attaques mêmes que des hommes qui ont occupé le pouvoir se sont livrées entre eux ; je ne vois, dis-je, que des motifs, des motifs graves, décisifs, d'adopter la proposition de la Commission, dans les termes où elle vous est faite, et avec le sens que l'hono-

nable M. Guizot vous a énergiquement donné. (*Mouvements divers.*)

Je combats donc l'amendement ; je soutiens la rédaction de l'adresse. La Commission ne s'est déterminée à accueillir de telles pensées ; la Commission ne s'est déterminée à un choix de telles paroles qu'après de mûres réflexions ; que parce qu'elle était conduite par une conviction profonde ; je n'en saurais douter.

C'est un devoir de pénétrer sa pensée ; c'est un devoir de discuter et de soutenir sa conviction, quand on la partage. Ce devoir, Messieurs, sur des matières aussi graves, n'est-il pas plus impérieux que jamais, quand la Chambre qui représente tout le pays ; quand la Chambre est partagée en deux fractions on peut dire égales, et quand il y a un mal, et un grand mal dans nos affaires ; que la position est mauvaise et qu'il faut sortir du système suivi ; quand, dis-je, cette conviction est celle de la moitié au moins des membres de l'assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler. (*Réclamations au centre.*)

Ce n'est pas tout, Messieurs, les hommes sérieux, les hommes graves, ne sont-ils pas frappés dans la position de la Chambre d'un fait, d'une circonstance énorme, sans exemple jusqu'à ce jour ? Quoi ! tous les hommes, sans exception, qui, depuis que le Gouvernement s'est établi, ont été appelés au pouvoir, qui ont pénétré dans le secret de nos affaires qui ont vu leur marche et leur direction, tous, sans exception, ont adopté le parti de l'opposition. (*Murmures et mouvements divers.*)

Dans ces murmures qui se font entendre, j'entrevois qu'on veut expliquer cette position de quelques hommes, par des motifs mesquins et honteux...

M. Guizot. Oui, honteux : c'est le mot. (*Agitation.*)

M. Berryer. J'ai l'habitude de juger les autres par moi-même, et comme je sens en moi que mes convictions persévérantes sont nourries par un sentiment honorable, par des pensées nobles et généreuses, par un amour sincère et orgueilleux de mon pays, j'ai un penchant, j'ai un besoin naturel de croire à la loyauté et à l'honneur des autres hommes. (*Très bien ! très bien !*)

Et enfin, Messieurs, comprenez-le, et qu'il soit répondu à ces inculpations pour la dernière fois. Vous êtes membres du parlement, vous siégez dans un corps représentatif, vous êtes, comme chacun de vos collègues, les élus du pays, et vous ne comprenez pas que ces attaques personnelles, que ces soupçons contre l'honneur, contre la conviction, contre la conscience, contre la sincérité, c'est une honte que vous faites aux institutions que vous devez défendre. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Messieurs, je reprends le cours de mes idées. Cette position de tous les hommes qui ont jusqu'ici, et avant le cabinet actuel, exercé le pouvoir, ce sentiment manifesté par la résolution qu'ils ont prise, a été adopté par votre Commission. Et cette Commission, une majorité incontestable de la Chambre l'a formée, ce qui donne bien le droit de dire que, sous le point de vue général, comme question d'ensemble, sauf des dis-

sidences sur les détails, sur telle ou telle question de l'Italie, de la Suisse ou de la Belgique ; sauf ses dissidences, il régnait dans cette assemblée un sentiment commun, dont la majorité était pénétrée, pour l'expression duquel la Commission a été choisie, et dont elle a été le fidèle organe. (*Réclamations au centre.*)

Cependant, Messieurs, si cette division de la Chambre, si ces éléments de l'opposition, si le choix de la Commission, si le langage de son adresse prouvent que le grand nombre de nos collègues ont au fond du cœur une conviction profonde, je dois dire que la discussion dont j'ai été l'auditeur bien attentif, n'a pas exprimé les raisons de cette agitation si grande, n'a pas révélé en son entier la pensée qui pouvait rapprocher ainsi tant d'hommes, et déterminer une commission à tenir un pareil langage. Pourquoi ? le voici : c'est qu'en cette enceinte la discussion s'engageait en face des ministres actuels. Et que sont les ministres actuels ? les héritiers, les continuateurs du passé, d'un système et d'actes qu'ils ont trouvés établis. C'est que les ministres actuels, il faut le dire, ont trouvé des engagements pris, des paroles données, une position adoptée ; ils ont un tort, ils en ont un, c'est de n'avoir pas été plus forts que la position qu'on leur avait faite ; ils ont un tort, c'est de n'avoir pas voulu ou de n'avoir pas su sortir des vices de cette situation ; on leur a reproché de n'avoir pas su attendre, en maintenant toutes choses entières, un moment plus favorable, où, pour l'honneur, pour la dignité, pour l'intérêt de la France, les affaires auraient pu recevoir une autre solution.

Tel est mon avis sur la position du cabinet ; telle est mon opinion aussi sur les motifs du caractère qu'a eu la discussion après que le mouvement de l'assemblée, le choix de la Commission et le langage adopté dans l'adresse avait manifesté que la discussion aurait une haute portée, une autre allure.

Quant à moi, Messieurs, j'ai cet avantage de position que j'ai combattu tous les ministres aujourd'hui divisés. (*On rit.*) J'ai lutté contre tous les cabinets depuis huit ans ; je suis décidé, en cette grave matière, sur cette grande question des rapports de la France avec l'étranger, à m'exprimer avec une entière franchise, et ce n'est pas tout que la franchise ; il faut une entière indépendance, indépendance à l'égard de ses amis politiques, comme indépendance entière à l'égard de tous ses adversaires : cette indépendance, je l'aurai ; je vais parler, vous le reconnaîtrez, en faisant abnégation complète de tout sentiment et de tout esprit de parti. (*Mouvement prolongé.*)

En effet, Messieurs, il n'en est pas, dans ma pensée du moins, il n'en peut jamais être des relations de la France avec l'étranger comme de toutes les questions, si profondes, si hautes qu'elles soient, qui peuvent nous diviser sur nos questions intérieures. Quelque opinion, quelque système, quelques principes de législation qui triomphent dans le pays, quelque révolution qui se fasse, quelque gouvernement qui s'établisse, on abjure sa nationalité, si on ne conserve pas le même sentiment, la même jalousie des intérêts de la France, de sa dignité ; si dans le fond de

son cœur, amis ou ennemis, on n'approuve pas ce qui profite à la dignité, à l'honneur, à la prépondérance de la France, on n'est plus citoyen, on n'est plus Français, on s'est abjuré soi-même. (*Très bien! très bien!*)

Je sépare donc complètement, complètement au fond de mon cœur et toujours, car j'ai compris que c'était là le devoir d'un bon citoyen, tout ce qui est relatif à la position de la France à l'égard de l'étranger. En tous temps et sous tous les régimes, je crois que, par la nature dont Dieu m'a fait, je n'aurais pas eu un autre sentiment, et si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreurs, de crimes, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme : Eh bien! je le remercie d'avoir sauvé alors l'indépendance de la France! (*Sensation prolongée.*)

Je le répète, Messieurs, tels sont les devoirs de chaque citoyen en tous temps et sous tous les régimes; mais aussi pour tout gouvernement est advenu qu'il y a une mission immense, une responsabilité énorme, un devoir, un devoir sacré : c'est qu'il doit puiser dans son principe, dans les conditions de sa situation, toutes les forces qui lui sont propres pour en faire profiter la France, pour développer au dedans l'ascendant, la prépondérance et la dignité du pays. (*Adhésion aux extrémités.*) Ce devoir des gouvernements a-t-il été rempli pendant cette opposition de huit ans que j'ai fait? J'examine la question.

Ce fut, Messieurs, un terrible événement que la révolution de Juillet.

Voix au centre : Un glorieux événement.

M. Berryer. Eh! Messieurs, ne disputons pas sur des expressions. Ce fut un terrible événement. Ce n'était pas simplement une commotion intérieure, ce n'était pas simplement un trône tombé, une branche aînée envoyée en exil et une branche cadette appelée au trône : c'était plus que tout cela; c'était tout un autre ordre politique, tout un système politique, un autre principe politique, toute une législation politique, triomphant de principes différents, de législations contraires et de systèmes opposés. Voilà ce que c'était que la révolution de Juillet. Son retentissement en Europe fut immense, il devait l'être. L'Europe a eu d'étranges, je me trompe, Messieurs, l'expression dont je me sers est mauvaise, l'Europe a eu de glorieux contacts avec la France. A plus d'une époque les peuples se sont souvenus de notre passage, et la France ne passe point sans laisser trace de ses pas, elle ne passe point sans que son intelligence ne s'imprime dans les esprits; et une révolution, non pas seulement de palais, non pas seulement une révolution matérielle, personnelle, mais une révolution intellectuelle en France, ne pouvait s'accomplir sans que les intelligences de l'Europe ne se fussent émues dans toutes les parties où la gloire française a marché. (*Nouvelle approbation.*) La Pologne, Messieurs (*Exclamations*), la Pologne s'est émue; catholique, guerrière, ancienne royauté élective, tous ses souvenirs, toutes ses amours se sont réveillés au bruit du mouvement qui s'opérait en France. J'ai entendu dire ici qu'elle était l'avant-garde de la France, j'ai entendu dire

ici tout ce qu'il fallait pour exciter sa patriotique ardeur. La Pologne n'est plus!

En Espagne, Messieurs, une question successorale s'est élevée. Après la révolution opérée en France, après le grand changement survenu dans le sein de la maison de Bourbon, en Espagne, les adversaires du droit salique ont levé la tête; et sur la question successorale, ils ont pris parti, ne doutant pas qu'ils ne fussent appuyés par le nouveau principe et le nouveau fait qui venait d'être consacré en France.

Il y a plus; on nous a tout dit : des dépêches officielles, des messages exprès ont été envoyés en Espagne pour appuyer cette résolution des partisans de la succession féminine. Où en est l'Espagne? Depuis six ans, à travers des excès épouvantables, qui de part et d'autre font réagir tout visage d'homme et gémir tous les cœurs, l'Espagne est livrée aux horreurs d'une guerre civile, dont vous n'apercevez pas le terme; et votre Gouvernement dit qu'il est impuissant à mettre fin à cette lutte horrible! (*Sensation.*)

En Belgique, je ne parle encore que des faits, et je m'expliquerai tout à l'heure sur les négociations, c'est-à-dire sur les actes qui sont intervenus. La Belgique a été française; elle l'a été longtemps; ce n'était pas seulement un terrain sur lequel ont passé les armées allant à la victoire, c'était une possession française, unie à la France; la Belgique a senti se réveiller tous ses souvenirs, toutes ses sympathies. Nous verrons la vérité; nous verrons la sincérité de tous les traités, de tous les actes intervenus : j'en dirai un mot tout à l'heure. La Belgique, comment se présente-t-elle aujourd'hui? Elle déclare que si on l'abandonne, comme on le dit, elle n'a plus de garantie pour son indépendance, ni de sûreté pour sa propre existence. Voilà les faits généraux.

Maintenant j'arrive, comme je l'ai promis, aux négociations.

Voyons comment, à côté de cet immense résultat, de ces conséquences de l'œuvre que vous avez accomplie et que vous deviez soutenir puissamment au dedans et au dehors, voyons comment vous êtes arrivés à tous ces résultats.

On parlait tout à l'heure d'Ancône; eh bien! Messieurs, j'avoue que je suis entré dans cette Chambre bien décidé à voter contre le paragraphe de la Commission en ce qui concernait l'évacuation d'Ancône; c'était ma pensée première. Je ne voyais dans la question d'Ancône qu'un mouvement pour le triomphe et la propagation extérieure d'idées qui ne sont pas les miennes : je me trompais, M. le ministre des affaires étrangères a redressé les erreurs de mon esprit, et m'a fait connaître la véritable nature des événements consommés à Ancône; j'ai changé d'avis, et je regrette que le paragraphe concernant Ancône n'ait pas été adopté par l'assemblée entière. (*Mouvement.*)

En effet, il s'agit dans ce moment de déclarer que la conduite suivie montre un sentiment assez jaloux de la dignité de la France, et qu'on est gardien assez fidèle de ses alliances.

J'espère que, dans ce que je vais dire, mon expression ne sera pas téméraire. Je dirai la pensée qui me saisit et qui résume celle que

je vais développer tout à l'heure. Eh bien ! de tout ce que j'ai entendu, depuis qu'un orateur a dit qu'il y avait deux Frances, une France réelle, une France diplomatique, j'ai vu plus clairement qu'il y avait deux politiques ; c'est ce qui me semble résulter du déploiement qui a été fait devant vous de tous les actes du cabinet, une politique pour la France, une politique pour les besoins, pour les convenances, pour les exigences du gouvernement représentatif ; une politique pour la parole publique et une politique au delà de la frontière, un langage au delà de la frontière.

En effet, qu'est-ce que c'est que l'affaire d'Ancône, et que s'est-il passé ? Les Autrichiens, après être sortis d'Italie une première fois, par suite de négociations diplomatiques, traversent les Marches, entrent dans les Légations ; la France s'émeut, la majorité des opinions triomphantes et consacrées par la révolution de Juillet s'alarme profondément de l'entrée des Autrichiens en Italie : il faut une satisfaction à cette opinion publique. On ne savait de quelle manière : il s'en présente une belle, hardie dans sa forme, dans sa nature, une expédition guerrière ; on attaque de vive force Ancône, on y entre, on vient poser le pied du soldat français à côté du soldat autrichien ; résolution hardie, honorable, sur laquelle des paroles élégantes ont été prononcées dans les deux Chambres. A quoi voulait-on arriver ? que voulait-on produire ? M. le président du conseil l'a dit : on voulait produire un effet moral ; un effet moral envers qui ? envers l'étranger, ou envers la France ? envers la France ? oui. On voulait donner une vaine satisfaction à l'opinion dominante, à l'opinion qui était triomphante depuis 1830 : une vaine satisfaction et un effet moral sur l'opinion publique dominante en France ; mais un effet moral sur l'étranger !

Ah ! le traité qui est intervenu, la convention du 16 avril 1832 vous révèle assez ce qu'étaient alors les négociations au dehors ; la convention de 1832 vous dit assez qu'en donnant une satisfaction apparente à l'opinion dominante en France, on donnait une sécurité fâcheuse à l'étranger ; le traité de 1832 qui porte que les 450 hommes seront rembarqués, que le drapeau sous lequel le soldat français était venu s'asseoir en Italie serait abattu, que le nombre des soldats ne sera pas augmenté, qu'ils ne pourront pas construire de nouveaux ouvrages pour se défendre ! Non, vous n'avez pas voulu produire un effet moral sur l'étranger ; vous lui avez donné tous les gages qu'il vous a demandés, et c'est ainsi que l'occupation s'est continuée. Je le reconnais, M. le président du conseil avait raison, une telle situation n'était pas tenable ; mais, vainqueurs au Mexique, vainqueurs à la Vera-Cruz, vous avez fait une convention plus honorable que celle que vous avez acceptée en entrant dans Ancône. (*Approbatum aux extrémités.*) Je le reconnais, une position pareille n'était pas tenable.

Mais si la convention fut mauvaise, si les conditions de l'occupation furent mauvaises, si ce système d'occupation s'est continué dans cette mauvaise situation, c'était avant d'en sortir, un devoir plus impérieux d'examiner comment on en sortirait, et je ne dirai

pas que vous avez été jaloux de la dignité de la France, quand, lorsqu'on s'est emparé d'une position dans un moment difficile, et dans un premier mouvement, vous, dans des temps plus sûrs, vous avez quitté cette position sans la rendre meilleure, plus honorable, plus digne, sans prendre quelques réalités à côté des fictions dont on s'était contenté plus tôt. (*Mouvements en sens divers.*)

En Espagne, Messieurs, on retrouve le même caractère, la même politique double. Il faut parler nettement : l'Espagne ! question immense ! l'intérêt perpétuel pour la France ! L'union des deux pays, l'influence du cabinet français sur le cabinet de Madrid, c'est le plus grand besoin de notre politique ; tous les orateurs l'ont dit, tous ont rendu hommage à cette vérité ; besoin de tous les temps, besoin senti, reconnu, et pour lequel deux grands hommes ont fait les plus grands sacrifices.

Louis XIV et Napoléon se voulaient assurer l'Espagne ; la domination de notre cabinet dans le cabinet espagnol ; le besoin de la France d'être assurée de la paix et de l'amitié de l'Espagne : c'est le fondement de toutes les politiques ; c'est la garantie de toute force quand nous nous tournons vers le nord et l'est de la France.

Messieurs, une question s'est élevée en Espagne. La France réglée, enthousiaste, toute la partie de la France adoptant profondément, comme moyen de prospérité, de salut et de gloire, toutes les idées qui avaient triomphé en Juillet, la France sentait la nécessité de faire sympathiser les deux peuples. Et puisque la question successorale ouvrait en Espagne la carrière à l'établissement d'un gouvernement de la même nature que celui qui existe en France, il était naturel de protéger le nouvel établissement espagnol. On a donc marché dans cette ligne, on a fait un traité, on a fait le traité de la quadruple alliance. Quel a été le résultat de cette diplomatie ? Qu'a-t-on dit, quand il a fallu définir le traité ? Quels engagements avions-nous contractés ? On a dit que le traité n'entraînait de soi aucun engagement. Ainsi la position ostensible de la France a donc été, sur la question d'Espagne, non pas de la réalité, mais une apparence, une véritable fiction, et rien autre chose ; un traité qui n'engage à rien : voilà ce qui s'est passé. Où en sommes-nous ? Les deux partis sont en présence, l'un des deux aura la victoire, mais quand ? Je ne sais. Vous le dites très bien, la guerre civile est peut-être sans terme ; mais quelle a été la conduite de la France ? La France, en se tenant ainsi en dehors et de l'un et de l'autre, tandis que certains cabinets demandent qu'on ne contrarie pas Charles V ; que d'autres demandent peut-être qu'on appuie la reine Isabelle, que fait-elle ? Où va votre politique ? à rien. Et pour moi, Français, ce n'est pas un sentiment que j'exprime seulement aujourd'hui ; je l'ai crié à cette tribune, j'ai crié : Honte ! toujours honte ! il n'y a pas même d'intervention. Et j'ai dit il y a deux ans, il y a trois ans ; je le répète, vous immolez l'intérêt français. Oui, soutenez don Carlos, ou soutenez Christine ; mais ayez du moins un parti en Espagne. Mais quelle que soit votre politique, que l'Espagne ne soit pas un pays ennemi de la France. (*Très bien !*)

Oui, encore une fois, Christine ou don Carlos! prenez un parti. Mais l'indifférence, la fiction du traité, les mensonges des secours, tout cela, tout cela est contraire à la dignité et aux intérêts de la France. (*Nouvelle approbation aux extrémités.*)

En Belgique, voilà une question qui n'est pas née de la révolution de Bruxelles, qui n'est pas de 1830, qui a trois ou quatre siècles de date; et depuis le roi Louis XI jusqu'à nos jours, c'est là le point de tous les intérêts de la France, c'est là le théâtre et l'objet de tous les combats et de toutes les disputes, c'est là le terrain de la jalousie persévérante et toujours active de nos voisins, de l'Angleterre. Elle n'y a pas manqué un seul jour pendant des siècles.

En 1815 qu'a-t-on fait? On a voulu l'impossible, comme le disait très bien l'honorable M. Thiers, en unissant la Belgique à la Hollande. On a fait un mariage monstrueux de deux êtres antipathiques : différence de religion, différence de mœurs, de langage; différence dans la nature et l'essence des intérêts; l'un de ces peuples navigateur, commissionnaire et voiturier; l'autre, producteur, manufacturier; voilà les deux pays que l'on a cherché à unir ensemble.

On l'a dit avec raison, et M. le président du conseil du 22 février l'a répété plusieurs fois à cette tribune : La haute sagesse et la capacité du roi Guillaume n'ont pas pu suffire, et il ne pouvait suffire à soutenir cette œuvre monstrueuse; mais pourquoi?

Est-ce que la politique du 15 avril et du congrès de Vienne était tellement aveugle, était tellement ignorante des intérêts des peuples, des habitudes des peuples, des besoins des peuples, qu'elle ne comprit pas, qu'elle n'ait pas compris ce qu'il y avait d'impossible pour eux dans ce lien resserré de la Belgique et de la Hollande? Non; mais il fallait satisfaire à une nécessité imposée par l'Angleterre, fidèle aux anciens traités, fidèle au traité qui avait alors un siècle de date, au traité de 1715, où il était dit que jamais aucune place des provinces belges ne serait possédée par la France.

Persévérante dans sa politique, l'Angleterre, avant la réunion du congrès de Vienne en 1814, l'Angleterre a dit : La Belgique ne pourra jamais être réunie à la France. Comme l'Autriche n'en voulait plus et qu'on ne pouvait pas la donner à la Prusse, il fallait, pour satisfaire l'Angleterre, que la Belgique n'appartint jamais à la France; c'est pour cela que l'impossible a été tenté et que le royaume des Pays-Bas a été formé.

Maintenant quelle devait être, dès ce jour, la politique de la France? Oh! quand on a à lutter contre des situations impossibles, il ne faut qu'attendre et garder ses espérances. La France pouvait garder les siennes.

Les difficultés devaient naître; il fallait attendre le moment où ces difficultés arriveraient à un tel point que la scission entre la Hollande et la Belgique fût inévitable; il fallait que la France fût en position d'en profiter.

A la révolution de 1830, la scission entre la Belgique et la Hollande s'est opérée. La France a-t-elle pu en profiter? en a-t-elle profité? Non, assurément. La Belgique, animée d'une pensée toute française, demanda, dans

sa première assemblée, sa réunion à la France, et offrit à un prince français la couronne de la Belgique; ce fut le premier résultat de ses délibérations.

Mais l'Angleterre, prévoyante, s'était armée des précautions nécessaires; et avant que la Belgique délibérât dans son congrès national, l'Angleterre avait fait signer un traité par lequel aucune puissance signataire ne pourrait recevoir pour un prince de sa famille la couronne de la Belgique qui lui serait offerte. Ainsi, avant que les Belges eussent à prononcer sur eux-mêmes, on avait donné toutes les garanties, l'Angleterre tenait son traité signé, par lequel la réunion de la Belgique à la France ne pouvait avoir lieu.

La neutralité était faite. Je ne parcours pas tous les actes et tous les protocoles qui ont été faits; mais je sais que M. Lebeau, au mois de juillet 1831, s'est écrié que la neutralité était un système contre la France, uniquement contre la France. Les conditions de cette neutralité ont été déterminées dans les 24 articles. On a pu, avec le temps, avec une politique sage, et je sais gré à MM. les ministres des efforts qu'ils ont faits pour empêcher telle question d'arriver à son terme. On est arrivé cependant à ce résultat, que l'existence de la Belgique est en dehors de la France; qu'on a donné la couronne à un prince qui appartient à trois royaumes : Allemand d'origine, lié à l'Angleterre, lié à la France.

La Belgique demande des garanties territoriales.

Aujourd'hui où êtes-vous? vous ne pouvez pas la protéger après sept ans de possession, et pas même dans votre diplomatie; par les engagements déjà pris, vous n'avez pu soutenir et prolonger cette situation, de manière à ce que ce pays ne se trouvât pas à côté de vous, invoquant inutilement ce que vous appelez les sympathies; en vous disant : Si je n'ai pas ce terrain sur les rives de la Meuse, la forteresse de Maestrich, en deçà de la Moselle, avec la citadelle du Luxembourg, je suis livrée de toutes parts, je n'ai plus de garantie d'existence. C'est ce que dit la Belgique; vous avez pris des engagements, je le sais : on a dit dans les Chambres françaises, on dit encore que par les traités on assurait l'indépendance de la Belgique, que par la neutralité, la Belgique ne serait pas une puissance ennemie.

Je dis, moi, qu'en traduisant les choses dans la vérité, les traités, c'est une garantie que la Belgique ne sera pas à la France; l'indépendance de la Belgique, telle qu'elle est reconnue aujourd'hui, c'est une indépendance avec des conditions telles, que son existence n'est pas assurée. Voilà le résultat des négociations, voilà l'état de vos affaires au dehors.

Je me promène autour de la carte de France, et je demande à tous les points qui nous touchent quels sont leurs sentiments pour nous.

Je vois au midi l'Espagne déchirée par deux partis qui, l'un et l'autre, au jour de leur paix, seront vos ennemis. Au nord la Belgique que vous n'avez pas soutenue, que vous avez trahie dans son mouvement de Juillet, la Belgique que nous ne pouvons proté-

ger dans ses sentiments généreux ; la Suisse, l'avez-vous assez froissée ; l'Italie, s'il y a dans son sein des amis de votre système, de vos principes, de votre politique, croyez-vous qu'ils s'éveilleront maintenant pour vous ? Non ! vous êtes abandonnés partout, vous êtes isolés, et voilà où en est réduite la France. (*Agitation.*) Ma main se séchera avant de jeter dans cette urne une boule qui dira qu'un tel ministère est jaloux de notre dignité, qu'une telle politique est conservatrice de notre dignité, de nos alliances : jamais ! jamais !

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Nous savons que nous ne l'aurons jamais.

M. Berryer. Je ne veux pas descendre de cette tribune sans dire un mot. Dans ce long intervalle, deux actes ont été faits. On ne me soupçonnera pas de partager les sentiments personnels du président du conseil du 22 février. C'est contre lui que j'ai soutenu pendant plusieurs années dans cette enceinte les luttes les plus animées ; et s'il revient au pouvoir, elles renaîtront, car l'un et l'autre, je n'en doute pas, nous avons gardé nos opinions.

M. Thiers. Oui !

M. Berryer. Oui ! Eh bien, ces luttes se renouvelleront sur toutes les questions intérieures de la France.

Mais, conséquent avec vos principes, avec la révolution qui était faite, avec le système qui triomphait en France par la révolution de Juillet, vous avez usé de ses forces pour soutenir la dignité et les alliances de la France... Vous avez voulu intervenir en Espagne pour être conséquent avec vous-même, vous avez voulu conserver la position d'Ancone : vous avez fait deux actes honorables, monsieur ! (*Mouvements en sens divers.*) Et si vous revenez au pouvoir, quelque distance qui doive naturellement subsister toujours entre nous deux, faites pour la France quelque chose d'utile, d'honorable, de grand, et je vous applaudirai, parce qu'après tout je suis né en France et je veux rester Français. (*Vif mouvement d'approbation aux extrémités.*)

(*La séance reste quelques instants suspendue.*)

(*M. le président du conseil se dirige vers la tribune au milieu de l'agitation qui règne encore dans toute l'enceinte.*)

De toutes parts : Ecoutez ! écoutez !

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Messieurs, je félicite nos adversaires de la boule qui leur est promise. Pour nous, nous ne l'aurons, nous ne la mériterons jamais. (*Très bien ! très bien !*)

Toutes les fois qu'on emploiera toute la puissance d'un beau talent à faire appel à des sentiments nationaux, on trouvera de la sympathie ; mais examinez bien, Messieurs, ce qu'on vous a dit, allez regarder derrière les paroles, et constatez ce qu'on a voulu dire. (*Murmures prolongés sur plusieurs bancs.*)

M. le Président. M. le président du Conseil répond dans ce moment à un des orateurs de l'opposition. Vous avez entendu cet orateur avec la complaisance que devaient commander sa position et son talent. Comment donc le président du conseil de France ne peut-il pas à son tour obtenir le silence ? Cela est véritablement affligeant ! (*C'est cela ! c'est cela ! très bien !*)

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Messieurs, si la Chambre veut me refuser la parole... (*Non ! non ! parlez !*)

M. le Président. Elle n'en a pas le droit, mais elle a le devoir de vous écouter.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Mais qui peut avoir la force de surmonter de pareilles interruptions ?

M. le Président. La Chambre oublie que les ministres, à quelques attaques qu'ils soient exposés, et lorsqu'ils y répondent, représentent un des trois pouvoirs de l'État. Ce n'est point par tolérance qu'elle les écoute, mais par devoir : vous leur devez le silence le plus complet.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. C'est la révolution de Juillet que je viens défendre. (*Très bien !*) Oui, Messieurs, je le répète, allez regarder derrière les paroles, et constatez ce qu'on a voulu dire. (*Sensation.*)

On a conclu contre le ministère actuel, et dans les termes les plus violents ; mais quel avait été le but, l'esprit du discours ? quelle est la politique qui y était attaquée ? celle des huit années.

Voix nombreuses : C'est vrai.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Oui, Messieurs, lisez demain ce discours ; et j'en appelle à l'impression que vous recevrez de cette lecture, c'est la politique des huit années qu'on a voulu flétrir.

Une voix de la gauche : A l'étranger !

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Partout l'habile orateur vous a montré une situation humiliante, et qui certes ne datait pas, à son avis, d'aujourd'hui. Il vous a dit : « Faites le tour de la carte : après votre révolution de 1830, partout vous avez éveillé des sympathies, partout des événements ont éclaté, à la suite desquels vous deviez vous élaner, et vous ne l'avez pas fait. » Est-ce donc à nous seuls, ministres du 15 avril, qu'il a voulu adresser ce reproche ? croyez-vous que cette accusation dirigée contre la politique des huit années soit dictée par l'intérêt sincère qu'on porte à cette révolution ? Non, Messieurs, sachez-le bien ; là où l'on prétend que cette politique était faible, c'est qu'elle a été conservatrice de l'établissement fondé en Juillet (*Très bien ! très bien !*) et que, par sa prudence autant que par sa fermeté, cette politique a su consolider l'ordre de choses sorti des trois jours. (*Approbation au centre.*)

Je comprends le ressentiment de l'orateur contre cette politique. Messieurs, à Dieu ne plaise que je veuille me servir d'une expression qui puisse le blesser ! Ses convictions sont connues ; il les présente ici dans les formes parlementaires ; il fait la guerre à ce dont il ne veut pas : je ne lui reproche rien ; mais nous ne marchons pas à sa suite. (*Au centre* : Très bien !) Vidons nos différends entre nous, et que ceux qui ne sont pas des nôtres ne viennent pas ici faire tourner nos différends à leur profit. (*Nouvelle approbation au centre.*)

Messieurs, j'abuserais sans doute de l'attention de la Chambre si je rentrais dans toutes les questions débattues avec tant de développement depuis plusieurs jours. Je ne viens pas justifier la politique du cabinet à l'égard de la Belgique, d'Ancône, à l'égard de tous les points enfin sur lesquels vous avez prononcé ; mais, je l'avoue, mon cœur bat-tait en entendant cet éloquent discours, en voyant la Chambre se laisser entraîner et s'associer à des sentiments qui ne sont pas les siens. (*Non ! non !*), et je ne suis monté à la tribune que pour rétablir la réalité des sentiments. Je le répète, laissons le différend où il est, et que cette attaque générale dirigée contre la politique suivie depuis huit ans, et à laquelle nous devons l'affermissement des institutions auxquelles nous sommes tous dévoués ; que cette attaque ne vous fasse pas prendre le change. Je n'ai pris la parole que pour épancher l'impression que j'en avais reçue. (*Très bien ! très bien ! Aux voix ! aux voix !*)

M. Odilon Barrot. Pour moi, Messieurs, qui crois aussi avoir conservé dans toute son énergie le sentiment de notre révolution de Juillet, j'avoue que je me suis laissé aller sans réserve aux expressions nobles qui ont retenti à cette tribune. Je n'ai pas cherché derrière les expressions ; elles m'ont paru sincères. (*Murmures aux centres. — Longue interruption.*)

M. de Mornay. M. le Président faites votre devoir ; maintenez la parole à l'orateur comme vous l'avez maintenue à M. le président du conseil.

M. Odilon Barrot. Ces paroles m'ont paru sincères, car il n'y a qu'un cœur généreux qui puisse inspirer de si nobles et de si patriotiques accents. Malheur ! malheur à celui qui puiserait dans une nature feinte et dissimulée des paroles si vraies et si profondément patriotiques. (*Rumeurs.*) Est-il vrai, Messieurs, est-il vrai qu'il ne faille se sentir au cœur que des sentiments de haine contre notre révolution de Juillet, pour ne pas applaudir à cette proposition qui vous est faite d'exalter dans ce moment la politique du cabinet, et d'y trouver la plus haute expression de la dignité de notre pays ? Oh ! assurément non, Messieurs, et j'en atteste le sentiment qui est au fond de tous les cœurs ; non, ceux-là même qui, dans l'intérêt de je ne sais quels ménagements que, pour mon compte, je ne crois pas utiles, voudraient jeter l'approbation de la Chambre sur cette situation, pour en masquer en quelque sorte aux yeux de l'Europe et du pays, ce qu'il peut y avoir, je ne dis pas d'humiliant, mais

d'affligeant pour nous tous, éprouvent au fond du cœur un sentiment de tristesse ; et comment pourrait-il ne pas exister, lorsque nous jetons les yeux autour de nous ?

Je conçois bien que, lorsque nous avons examiné toutes les questions très isolément, eh ! mon Dieu ! tout se justifie dans ce monde (*On rit*), que lorsque, prenant toutes les questions très isolément, là nous avons cru trouver des conventions dont le texte rigoureux a paru une loi absolue à notre cabinet ; là d'autres engagements qui n'engagent pas, au contraire ; et que, selon les temps, les circonstances, nous avons invoqué et écarté les traités, que nous avons invoqué ici une nécessité de police, là la crainte de la guerre ; je conçois, dis-je, qu'en maniant avec quelque habileté chacun de ces arguments divers, on ait pu jeter quelque doute et quelque incertitude sur telle ou telle question prise isolément.

Mais il s'agit ici du caractère général de notre politique, de l'ensemble de notre situation ; et lorsqu'on dit que depuis vous il n'y a eu qu'une seule et même politique, qu'il y a eu identité, qu'on nous reproduit cette pensée, cette volonté immuable ; je vous le demande, n'y a-t-il pas eu des démentis assez solennels, je ne dis pas dans les paroles, mais dans les actes ?

M. Guizot. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot. Est-ce la même politique, celle qui voulait rester à Ancône, et celle qui l'a abandonné sans garantie ? est-ce la même politique, celle qui voulait traiter à nouveau en Belgique, disputer la question territoriale, et celle qui l'avait d'avance abandonnée avant toute discussion ? Est-ce la même politique, celle qui voulait intervenir en Espagne, ou celle qui a prononcé ce mot désespérant : *Jamais !* retiré du *Moniteur*, mais qui est au fond des choses et au fond des systèmes ? (*Mouvement.*)

Y a-t-il cette identité que vous prétendez établir entre les divers cabinets qui se sont succédé depuis huit ans ?

Non, Messieurs, il y a un changement profond, il y a des dissidences profondes qui suffisent bien pour déterminer des dissidences sur ces bancs, et qui suffisent bien pour expliquer, autrement que par de misérables ambitions, les séparations qui se sont établies au sein même de la majorité.

Messieurs, je ne puis accepter l'éloge solennel donné à la politique actuelle du cabinet. Je ne puis l'accepter par la raison qu'en donnant un orateur qui appuyait le ministère : c'est que cette politique ne représente plus ni une idée, ni un principe. Tous les systèmes politiques que je pouvais concevoir pour le Gouvernement issu de la révolution de Juillet pouvaient se justifier ; tous avaient des chances de succès, tous avaient des forces qui leur étaient propres. Celui-là seul du cabinet actuel ne représente rien, ne répond à rien, n'a aucune force qui lui soit propre. Ainsi, au moment de la révolution de Juillet, je conçois très bien ce mouvement national qui, voyant dans cette révolution autre chose qu'un déplacement de personne, qui, voyant une grande réaction contre les humiliations de 1815, se portait en avant, demandait que les traités fussent modifiés et ressa-

sisait nos frontières. Je conçois ce mouvement : il était hardi, et dans l'histoire des nations il y a des témérités heureuses ; il était hardi, et cependant il avait des chances de succès, il avait pour lui le mouvement des peuples, leur sympathie, la grande moralité de notre révolution, l'estime qu'elle inspirait au monde ; il y avait des cabinets compromis, troublés, qui se sentaient faibles en présence de ce grand élan des nations européennes.

Il n'y a dans l'histoire des peuples que rarement de ces moments suprêmes où ils commandent en quelque sorte leur destinée. Ce moment est passé : c'est ici que s'applique ce mot de faits accomplis que je ne désavoue pas. Messieurs, ce mouvement passé, une autre politique devint nécessaire ; il serait oiseux de se reporter avec de vains regrets à ce moment, de ressusciter la politique qui avait pu être suivie à cette époque. Ce serait une discussion vaine et irritante que je ne porterai pas à cette tribune.

Après ce moment, il y avait encore la politique des alliances naturelles ; il y avait ce mouvement qui entraînait la France, non pas seulement par ses sympathies, mais par ses intérêts, dans un calcul politique bien entendu, celui de se rattacher à tous les gouvernements avec lesquels elle avait une communauté de principes, à saluer, à reconnaître, à appuyer son principe partout où il était à l'état de gouvernement en Europe. C'était le système des alliances naturelles ; c'était la quadruple alliance qui venait se poser en face de la Sainte-Alliance, et qui, en quelque sorte, la tenait en échec. Nous avons tous salué avec des espérances le traité de la quadruple alliance ; nous y voyions la réalisation de cette politique de sympathie, de cette politique de principes ; Messieurs, on en a fait honneur à un diplomate comme l'acte qui couronnait le mieux sa longue carrière politique ; on lui attribuait une grande portée, un grand avenir. Nous nous sommes raliés à cette politique de principes, nous y avons adhéré complètement, sans réserve, nous y avons cru.

Eh bien ! qu'est-il advenu de cette politique ? elle s'évanouit dans de misérables discussions sur le texte d'un traité. Alors que la France devait s'estimer trop heureuse, elle qui était la plus compromise, elle qui était la plus en avant dans cette alliance ; elle qui apportait le plus gros enjeu ; alors qu'elle devait s'estimer heureuse de compromettre dans une telle alliance l'Angleterre, elle s'est laissé, au contraire, traîner à la remorque ; elle a discuté misérablement, et lorsque l'Angleterre voulait marcher en avant, elle s'est cramponnée à je ne sais quelle difficulté de forme, de texte ; et, comme la situation était fautive, contre nature, contre nos intérêts véritables, contre notre principe, contre notre origine, on ne s'est expliqué cette résistance que par des sentiments cachés ou par d'autres intérêts que ceux qui pouvaient s'avouer ; alors la défiance a commencé à naître, et il n'y a plus d'alliance sincère et véritable là où cette alliance n'avait d'autre force que le lien moral, que la confiance mutuelle, alors que la défiance a commencé à poindre entre le Gouvernement français et le cabinet anglais.

Il y avait un troisième système que je concevais aussi, quoiqu'il ne fût pas dans mon cœur et dans mes principes, c'est celui de l'isolement, de l'égoïsme politique en quelque sorte ; c'était de dire à l'Europe :

« Nous avons versé notre sang sur tous les champs de bataille ; nous avons scellé avec nos trésors, avec nos sacrifices, avec le sang de nos soldats, presque tous les trônes qui sont assis en Europe : la Westphalie, la Bavière, la Grèce, partout vous trouverez les sacrifices de la France pour base de ces nouveaux établissements, de ces nouvelles monarchies. » Qu'est-il advenu cependant ? C'est que tous se sont tournés contre nous ; c'est qu'au moment des malheurs, tous se sont partagé nos dépouilles. Vous ne pouvez plus rien nous enlever, vous ne pouvez plus rien enlever à cette France. Eh bien ! elle saura attendre ; elle saura, au grand jour du conflit, prendre conseil des circonstances et de ses intérêts ; elle ne se lie à personne pour conserver toute sa liberté, mais elle profitera du bénéfice du temps ; pour le moment, elle fortifiera ses institutions militaires, ses institutions intérieures ; elle entretiendra l'esprit public, le sentiment national, et au grand jour elle apportera sa puissante épée dans le plateau de la balance. Je conçois ce système, il avait ses avantages. Mais le système suivi par ce cabinet, ce système qui contracte des alliances et puis qui en discute l'efficacité, qui contracte solennellement un traité, le traité de la quadruple alliance, et qui le réduit à un non-sens ; ce système qui consiste à se trouver engagé lorsqu'il s'agit d'abandonner son principe ou de retirer son drapeau, et qui ne se trouve plus engagé lorsqu'il faut au contraire faire triompher ce principe ; ce système qui ne rassure pas vos ennemis naturels, qui ne les rallie pas, qui ne vous fait obtenir que des témoignages compromettants de satisfaction, qui porte le découragement parmi nos alliés fidèles, et qui fait qu'ils ne peuvent plus porter sur vous, qu'ils ne savent plus où trouver ni le drapeau ni la politique de la France ; Messieurs, c'est un système bâtard qui vous aliénera vos amis, sans vous rattacher aucun de vos ennemis. (*Approbation aux extrémités.*)

Aussi, dans quelle situation êtes-vous aujourd'hui ? Etes-vous maîtres des événements, pouvez-vous les diriger, pouvez-vous en répondre au pays ? Vous avez fait vos sacrifices à l'égard de la Belgique. Lorsque l'alliance anglaise était intime et profonde, vous avez agi de concert avec l'Angleterre sur la Hollande ; vous étiez les arbitres de la paix et de la guerre. Mais aujourd'hui vous ne vous êtes prononcés ni pour ni contre. Pour avoir laissé marcher les négociations, pour les avoir abandonnées même sans rien contester pour la question territoriale, et cependant sans imposer votre opinion, vos conditions à la nation alliée que vous couvriez de vos forces, vous vous trouvez engagés dans l'éventualité la plus grave dans laquelle le Gouvernement de Juillet puisse être placé. Vous avez empêché la Hollande de faire invasion en Belgique, eh bien ! pourrez-vous empêcher la Belgique de disputer son territoire les armes à la main ? De grandes nations, de grands Etats, de grandes monarchies peuvent attendre ; elles peuvent subir

telle ou telle humiliation, telle ou telle mutilation, elles sont sûres dans les siècles, dans l'avenir, de trouver d'éclatantes, de glorieuses revanches. Mais pour une nation nouvelle, pour un gouvernement nouveau, pour une nation faible, les questions d'honneur sont des questions de vie.

N'examinez pas la question belge sous le point de vue français, placez-vous au point de vue de la Belgique ; répondez-vous de toutes les éventualités d'une résistance armée ? Etes-vous maîtres de la question d'Espagne, êtes-vous maîtres du dénouement ! Ce dénouement, il est hors de vous. Le jour où vous avez déclaré que vous ne pouviez rien pour elle qu'un cordon de douanes, que vous ne refuseriez jamais à un voisin, ne fût-ce qu'à titre de bon voisinage, le jour où vous avez déclaré que vous n'aviez pour elle que des douaniers et des vœux, vous avez laissé échapper de vos mains la solution de la question ; elle vous est échappée, et comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Berryer, si la question d'Espagne se dénoue, elle se dénouera sans vous par des influences étrangères et qui prendront par suite, en Espagne, des racines telles, que la vôtre en sera entièrement bannie. (*Mouvements divers.*)

La question d'Ancone ! (*Marques d'impatience au centre.*) Etes-vous maîtres de cet événement ? vous en étiez maîtres lorsque votre drapeau était à Ancone, lorsque votre occupation était une protestation continuelle qui mettait du moins à couvert l'honneur français, qui ne vous poussait pas à cette extrémité dont on n'a point parlé sérieusement, cette menace de 100,000 hommes et de 100 millions ; car, on l'a dit, ce n'était pas la guerre, dernier résultat d'un système faible et inconséquent, car c'est par inconséquence et par faiblesse qu'on provoque la guerre. A Ancone, vous étiez maîtres de faire la paix ou la guerre. Aujourd'hui, à la première invasion de l'Autriche, vous n'êtes plus maîtres, en Italie, même de votre politique.

Si vous connaissiez, et vous pouvez le connaître, le véritable état de l'Italie, la situation de la Romagne ; si vous vous rendiez compte de ces populations qui ont connu la législation et l'administration françaises, qui ont su ce que c'était qu'un gouvernement civil, qu'un gouvernement d'égalité, et que l'on courbe aujourd'hui sous un gouvernement de prêtres, ah ! vous ne seriez pas si rassurés sur l'avenir de ces provinces, vous n'auriez pas tant de sécurité sur les conséquences de votre retraite d'Ancone, et vous envisageriez avec plus d'inquiétude la nécessité plus prochaine que vous ne croyez d'une nouvelle intervention de l'Autriche et la réalisation des menaces si imprudentes que vous avez portées à cette tribune.

Ainsi, de quelque côté que je me tourne, votre politique n'a pas eu même le mérite de la prévoyance, de la sagesse ; vos concessions ne profitent pas au système de paix ; votre politique est partout compromettante, partout elle abandonne les destinées de la France, les principes, au hasard des événements. C'est cette politique que, pour mon compte, je ne puis glorifier.

Depuis 1830, nous avons influencé notre politique extérieure indirectement ; il ne serait pas bien difficile de trouver dans l'état des

esprits, dans les manifestations publiques, dans la nécessité d'accorder satisfaction à des sentiments généreux qui faisaient explosion ; il ne serait pas difficile d'y trouver l'explication de chacun des grands actes de notre diplomatie, depuis la prise d'Anvers jusqu'à l'occupation d'Ancone.

Mais depuis qu'on croit avoir triomphé de la révolution de Juillet, depuis qu'on espère l'avoir étouffée dans son principe (*Mouvements aux centres*) ; depuis qu'on s'est posé comme garant vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis de la Sainte-Alliance, de la sagesse de la révolution de Juillet ; depuis qu'on a mérité le *satisfecit* de toute la chancellerie de la Sainte-Alliance (*Réclamations plus vives au centre. — Assentiments aux extrémités*) ; depuis ce moment-là, plus de satisfaction à donner à l'opinion : cela ne vaut même pas la peine que l'on s'en occupe ! plus de satisfaction à donner aux sentiments généreux de la révolution de Juillet, elle est devenue sage ! elle ne s'occupe plus de la politique extérieure, elle a donné sa démission.

Messieurs, c'est là une situation plus dangereuse qu'on ne le pense ; il y a un grand danger pour les nations libres : ce sont les sentiments démocratiques, c'est la pensée démocratique qui règle ces relations extérieures ; c'est le danger d'une exaltation exagérée des susceptibilités nationales. Mais à côté de ce danger qui pourrait, sans des intérêts suffisants, renouveler nos querelles avec l'Europe, rouvrir les champs de bataille où nous avons versé un sang si généreux, il y en a un autre sur lequel j'appelle l'attention de tous les esprits sérieux : c'est un danger qui n'est pas d'aujourd'hui ; c'est le danger d'une politique trop personnelle ; c'est là ce qui a égaré l'Empire et qui lui a fait perdre ce grand caractère de nationalité qu'il avait dans son principe. Ce danger, je vous le signale, Messieurs, votre intervention ferme et modérée peut seule y mettre des bornes. Et quand le résultat de ce grand travail, fait dans le sein de la représentation nationale, ne serait que de rendre au pouvoir parlementaire la part d'influence qui lui appartient si légitimement dans la conduite des affaires du pays, ce serait là un grand bonheur, et vous n'auriez pas à regretter le temps perdu. (*Approbaton à gauche. — Aux voix ! aux voix !*)

(*M. Guizot et M. Amilhan se présentent en même temps à la tribune.*)

Au centre : Aux voix ! aux voix !

M. Guizot. Messieurs, ma fatigue est extrême, ma voix est éteinte (*Léger rumeur*) ; mais il m'est impossible de ne pas porter à cette tribune contre la politique du cabinet... (*Ecoutez ! écoutez !*) le nouveau grief qui vient de naître pour moi, à l'instant même, dans cette discussion ; et ce grief, c'est le discours que vous venez d'entendre. Oui, Messieurs, le discours de l'honorable M. Berryer, et les prétextes, les apparences de raison dont ce discours a pu être revêtu, voilà mon nouveau grief. (*Mouvements divers.*)

Savez-vous à quoi vous devez ce discours et ses apparences de raison ? A la politique du cabinet. (*Mouvements au centre.*)

Il y a huit ans, Messieurs, la France et son Gouvernement se sont engagés dans la politique de la paix ; ils ont eu raison : j'ai soutenu cette politique, je l'ai soutenue ministre et non ministre, sur tous les bancs de cette Chambre. Je suis convaincu, convaincu aujourd'hui comme alors, que la moralité comme la prospérité de notre révolution la conseillait, la commandait. Je lui suis et lui serai éternellement fidèle. Mais croyez-vous donc que la politique de la paix, que nous avons soutenue de 1830 à 1837, soit la politique qui prévaut aujourd'hui ? Croyez-vous que ce soit une seule et même politique ? croyez-vous qu'il n'y ait pas de différence entre ce qui se passe maintenant et ce qui s'est passé en 1831, en 1832 ?

Messieurs, quand nous défendions alors, au milieu des plus violents orages, la politique de la paix, contre les passions populaires, contre des passions légitimes dans leur principe, mais dangereuses, déplorables dans leurs conséquences (*Rumeurs au centre*), quand nous avons contribué autant que tout autre à faire prévaloir cette politique de la paix, nous l'avons regardée comme essentiellement liée, non seulement à la dignité du langage, à la dignité des apparences, mais à la dignité des actions, et à l'influence, au progrès de l'influence de notre pays en Europe.

Rappelez-vous quels ont été les résultats de cette politique ; rappelez-vous le royaume de Belgique fondé et garanti à nos portes ; rappelez-vous la révolution des cantons suisses, acceptée, garantie, consolidée ; rappelez-vous l'occupation d'Ancône, entreprise à la fois et comme un gage contre la prédominance exclusive de l'Autriche en Italie, et comme un gage d'amélioration dans la condition sociale d'une portion de l'Italie..... Voilà, Messieurs, quelles ont été les conséquences de la politique de la paix, telle que nous l'avons soutenue et pratiquée.

Et pour soutenir cette politique, nous ne nous sommes pas renfermés dans cette tribune, nous ne nous sommes pas bornés à des paroles ; nous avons été à Anvers, nous avons été à Ancône, nous avons joint les actes aux discours ; nous avons prouvé que nous ne craignons pas de nous porter forts pour l'honneur, l'influence et la dignité du pays, au même moment où nous défendions la paix à cette tribune. (*Très bien !*)

Sans doute, dans le cours de ces huit années, nous avons eu des mécomptes, des douleurs. Nous n'avons pas réussi partout ; nous n'avons pas pu, nous n'avons pas dû tout entreprendre. Il est vrai que le mouvement de la révolution de Juillet a soulevé la Pologne ; nous n'avons pas pu, nous n'avons pas dû compromettre la France dans cette cause lointaine et si difficile, quelque émotion qu'elle nous inspirât. Il est vrai que des mouvements du même genre ont éclaté ailleurs, et que nous n'avons pas pu, que nous n'avons pas dû nous porter partout au secours des événements plus ou moins analogues à ceux que nous faisons triompher chez nous et près de nous. Plus d'une fois nous en avons ressenti d'amers regrets, de vives douleurs ; mais nous avons dû les sacrifier à la raison, à l'intérêt, à la prospérité de notre pays, à sa moralité, au respect des traités.

Mais nous n'avons pas fait des sacrifices partout, nous n'avons pas été absous partout, nous ne nous sommes pas retirés de toutes parts. Ce que nous avons pu défendre, selon les intérêts de la France, selon la mesure de ses forces et de ses droits, nous l'avons défendu. Nous l'avons défendu, non seulement avec résolution, mais avec succès ; nous l'avons fait triompher. Et vous aujourd'hui qu'avez-vous fait ? que venez-vous de faire ? Vous venez d'abandonner des causes que nous avons fait triompher...

Au centre : Non ! non !

Aux extrémités : Oui ! oui !

M. Guizot. Vous n'avez pas fait plus que nous pour les causes qui étaient hors de l'atteinte et des véritables intérêts de la France. Mais là où nous avons porté l'influence de la France, vous l'avez fait se retirer... (*Non ! non ! — Si ! si !*)

Messieurs, je suis aussi dévoué qu'aucun membre de cette Chambre à la politique qui a été suivie en France depuis 1830 ; mais je ne peux pas, je ne veux pas, mon honneur ne me permet pas d'accepter l'assimilation qu'on a voulu établir entre la politique du cabinet actuel et la nôtre.

Au centre : Allons donc !

Aux extrémités : Très bien ! très bien !

M. Guizot. C'est au nom de l'honneur du pays, c'est au nom des véritables intérêts du pays, et au nom de mon propre honneur, que je proteste... (*Nouvelles réclamations des centres.*)

Aux extrémités : Très bien ! très bien !

M. Guizot. Ce que vous avez fait, ce que vous faites, je ne l'aurais pas fait ; je vous blâme de l'avoir fait. (*Bruit.*) Nous avons laissé la France à Ancône, elle n'y est plus. (*Interruptions.*)

M. Jollivet. Les Autrichiens n'y sont plus non plus !

M. Guizot. De quoi voulez-vous donc qu'on parle, sinon des faits qui sont en discussion ? Que voulez-vous que je répète, sinon Ancône, la Suisse, la Belgique. (*Oui, oui, parlez !*)

Nous avons laissé, sur un grand nombre de points importants, nous avons laissé de l'influence et de la dignité à la France ; elle les a perdues entre vos mains (*Très bien ! à gauche*) par votre fait. Voilà pourquoi je repousse toute assimilation pareille à celle qu'on a voulu établir ; voilà pourquoi je combats l'amendement qui vous est proposé.

Il est commode de venir confondre les temps et les politiques, il est commode de venir dire qu'on parle pêle-mêle de tout ce qui s'est passé depuis 1830 ; il est commode de venir mettre l'évacuation d'Ancône à couvert sous l'occupation d'Ancône (*Mouvement*) ; il est commode de venir mettre notre influence compromise en Suisse à l'abri de notre influence prépondérante en Suisse. (*Approba-tion aux extrémités.*) Cela est commode ; mais cela n'est pas vrai, cela n'est pas juste, et c'est au nom de la justice, c'est au nom de la vérité, c'est pour faire à chacun sa part que je réclame contre cette assimilation, que

je repousse l'amendement de M. Amilhou, et que je maintiens le paragraphe de l'adresse. (Très bien!)

Aux extrémités : Très bien!

M. Barthe garde des sceaux, ministre de la justice. Sans me laisser imposer, que l'honorable orateur me permette de le dire, par ce qu'il y a de violent et d'exagéré dans l'attaque que vous venez d'entendre, je vais lui dire en deux mots ma pensée : c'est à lui-même, c'est à son pays qu'il a donné le plus formel démenti.

Oui, Messieurs, ce n'est pas la vieille politique qu'il a soutenue autrefois, qu'il est venu soutenir aujourd'hui ; il l'a combattue avec force, sans doute ; mais elle triomphera contre ses adversaires d'aujourd'hui, comme elle a triomphé, dans des temps aussi difficiles, contre ses adversaires permanents.

Messieurs, on est allé jusqu'à reprocher au ministère du 15 avril le discours de l'honorable M. Berryer. Certes, ce n'est pas nous qui l'avons souhaité, ni conseillé. (*Mouvements en sens divers.*)

Mais ne vous y trompez pas, Messieurs, tous les prestiges de l'éloquence ne sont rien devant le bon sens public, et lorsque M. Berryer a dit qu'il n'y avait qu'une politique à suivre pour le Gouvernement, en Espagne, d'intervenir à Ancône, de garder cette ville jusqu'à ce qu'on eût donné la liberté aux légations, vous avez répondu à ce conseil, Messieurs. D'où vient-il ? L'honorable président du conseil a eu raison de vous le dire : Voyons ce qu'il y a derrière, voyons quel est le sens des paroles. La politique qu'on nous conseille, c'était une politique de destruction, voilà pourquoi nous n'en avons pas voulu. (Très bien!)

J'arrive à l'orateur qui descend de la tribune.

Il attaque la politique du Gouvernement : sur quel point ? est-ce sur l'Espagne, par exemple ? Il s'est bien gardé de s'expliquer sur la question, et on a trouvé dans la Commission une rédaction qui mit d'accord ceux qui ont soutenu l'amendement de M. Hébert, et ceux qui l'ont combattu. (*Mouvement.*) Est-ce sur ce point que vous attaquez notre politique ? Non, vous n'en dites rien.

Est-ce sur la Belgique ? Eh bien ! pourquoi n'avez-vous pas dit formellement à cette tribune que les 24 articles n'étaient pas obligatoires, que sur la question de territoire vous auriez une politique autre que la nôtre ? Ah ! c'est que ce n'est pas votre pensée.

Au centre : Très bien ! très bien !

M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice. Vous vous jetez dans le vague, c'est avec intention, mais l'intention se voit, le vague disparaît devant les explications que toutes les questions appellent.

Sur Ancône, quelle est votre politique ? C'est ici qu'on nous dit : « Savez-vous quelle était la politique que nous soutenions en 1831 ? » Je fais remarquer ici le langage. « En 1831, nous étions au milieu des violences populaires les plus dangereuses, violences légitimes dans leurs principes, déplorables peut-être dans leurs résultats. (*Reclamations sur plusieurs bancs.*)

M. Guizot. Je n'ai pas dit cela !

M. Thiers. On a dit *passions* !

M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice. Ne croyez pas que je veuille trouver dans ces paroles la rétractation des principes que vous avez si noblement et si courageusement défendus alors. Je vous rends justice le premier, et cette justice sera éternelle chez moi, pour les grands services que vous avez rendus à l'Etat. Mais je ferai remarquer comment lorsqu'on se jette, permettez-moi de le dire, dans une cause très différente de celle qu'on soutenait, on est conduit à des modifications dans le langage... (*Nouvelles réclamations.*)

M. Thiers. Nous n'avons pas changé.

Voix à gauche : C'est incroyable. (*Bruits confus.*)

M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice. J'entends une parole, on dit : « C'est incroyable ! » Ce n'est pas l'étonnement que j'éprouve qui est incroyable ; ce qui est incroyable, ce sont les choses qui l'excitent, ce sont certains changements que je ne puis comprendre. (*Assentiment aux centres.*)

M. Guizot. Il n'y a pas de changements chez moi.

M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice. Messieurs, permettez-moi (*Bruit*), j'en demande bien pardon à la gauche : qu'elle me permette de lui dire que, lorsqu'on accuse les membres du cabinet, et ceux qui soutiennent sa politique, d'avoir abandonné une politique nationale, une politique honorable pour le pays, de l'avoir abandonnée, probablement à leur insu, on ne voudrait pas leur permettre de dire que ce sont eux-là même qui les accusent à qui l'on peut adresser ce reproche ?

Ne voyez-vous pas que c'est là la question ? Les reproches que vous nous faites, c'est à vous que nous les faisons. Vous pouvez les faire, c'est votre droit ; mais c'est notre droit aussi de vous répondre, de dire que les changements sont en vous et ne sont pas en nous. (Très bien ! *au centre* ; *murmures aux extrémités.*)

Sur la question d'Ancône, je n'ai qu'un mot à dire. La politique de M. Casimir-Perrier, il l'a formulée en quelques mots : « La révolution de 1830 n'a pas voulu faire une autre Europe, et il s'est passé entre l'Europe et elle ce contrat : de sa part pas d'intrigues, pas de contre-révolution chez nous, et de notre part pas de propagande armée ou violente. »

Voilà ce qu'il a posé en principe. Eh bien ! quand nous avons envoyé un bataillon à Ancône, notre drapeau y a été présenté pour déterminer la sortie des Autrichiens. C'est dans ces termes que toutes les déclarations ont été données, que les conventions ont été faites, que les instructions du cabinet du 11 octobre ont été données.

Eh bien ! tous les efforts pour donner un démenti à cette politique sont impuissants contre les actes, contre les textes, contre les déclarations faites à cette tribune.

Je le demande, Messieurs, dans quelle situation voudrait-on nous placer ? Et ici,

Messieurs, je dirai que quand on veut entrer dans une politique il faut la suivre dans toutes ses conséquences.

D'après les orateurs que nous combattons, il fallait dire : Nous garderons Ancône, non plus comme corrélation de la présence des Autrichiens, mais pour forcer le gouvernement pontifical à donner ou la liberté, selon l'expression d'un orateur, ou des institutions, selon l'expression d'un autre orateur ; eh bien ! c'était l'intervention à main armée : et savez-vous quelle aurait été la conséquence ? il faut l'examiner.

S'il y avait eu une insurrection, l'auriez-vous soutenue ? Non, sans doute. Entendriez-vous qu'il la réprimât ? Pas davantage. Vous n'auriez pas voulu que votre bataillon allât comprimer l'insurrection dans les légations, vous protestez contre cette conséquence ; mais alors que serait-il arrivé ? le voici : D'autres auraient comprimé cette insurrection, et vous auriez gardé le silence, et la population excitée par votre déclaration, se serait retournée vers le Gouvernement français pour dire : « Il déclare qu'il a son bataillon à Ancône pour nous faire donner des institutions : sa présence seule proclame la légitimité de nos vœux, de nos demandes ; nous nous soulevons, et il nous laisse opprimer et écraser ! »

C'est qu'il n'y a pas d'alternative entre les politiques. La nôtre, vous la connaissez : pas d'intervention violente, pas d'intervention à main armée ! Les textes et conventions qui nous lient, car les traités, comme on l'a dit, c'est la parole d'honneur des Gouvernements et des États, ces conventions nous liaient formellement. Nous avons fait notre devoir, et la Chambre a bien fait de rejeter le paragraphe qui impliquait un blâme contre l'exécution des traités. (*Approbaton au centre. Aux voix ! aux voix !*)

M. Thiers. Je demande la parole (*Exclamations au centre... Aux voix !*)

A gauche : Parlez ! parlez !

M. Thiers. Messieurs, je voudrais au milieu de cette discussion si vive, apporter quelques explications, quelques faits pour fixer l'attention de la Chambre sur quelque chose de positif. Cependant, je dois l'avouer franchement, pour bien expliquer les motifs de reproche que, dans ma sincérité, j'adresse au cabinet ; il me faut un peu de temps, un peu de silence. (*Rumeur au centre.*)

A gauche : Parlez ! parlez !

M. Thiers. Si la Chambre est fatiguée...

Au centre : Oui ! oui !

A gauche : Ecoutez ! écoutez !

M. Thiers. Je sais bien que la Chambre est fatiguée. (*Interruptions.*)

M. le Président. Faites donc silence !

Quelques voix : A demain ! à demain !... (*Non ! non !*)

M. Thiers. Je sais bien que la Chambre est fatiguée, et c'est parce que je connais ce sentiment que je prends la précaution que je viens de prendre à l'instant ; mais je m'empresse de lui déclarer que je ne veux pas user

de la parole malgré elle. (*Bruit.*) Que je suis prêt à descendre de la tribune si elle ne veut pas m'entendre. (*Parlez ! parlez !*)

Je ne crois pas de la dignité de la Chambre, ni des orateurs, de persister à rester à la tribune quand la Chambre ne veut pas les écouter. (*Parlez ! parlez !*)

M. le Président. J'invite alors au silence ; ce n'est qu'à cette condition que l'orateur peut accepter la parole.

M. Thiers. Toute la question qui nous occupe consiste uniquement en ceci : est-il vrai que, depuis huit ans, il n'y ait eu qu'une politique, une seule, de laquelle on n'a jamais dévié, de laquelle on ne dévie pas aujourd'hui ? Oh ! si cela est vrai, on a eu raison de dire que nous aurions dû être émus en entendant l'honorable M. Berryer ; on a eu raison de dire que nous devrions tous nous élever contre lui, et ne pas laisser au ministère l'honneur de venir le combattre.

Pour moi, Messieurs, je me crois tout aussi susceptible que personne dans cette enceinte ; je me crois tout aussi susceptible que MM. les ministres, quand il s'agit des intérêts de la révolution de Juillet, et je n'ai jamais laissé à personne, dans cette enceinte, l'honneur de combattre M. Berryer. Mais pour moi, je ne crois pas que, lorsqu'on attaque la politique d'aujourd'hui, on attaque la politique de la révolution de Juillet ; je crois tout le contraire ! (*Mouvement.*)

Je crois que, depuis trois années, la politique du cabinet a fléchi, et je ne veux, pour ma part, rester en rien responsable de cette déviation de notre politique, et c'est pour cela que, sans motifs personnels, avec la plus profonde sincérité, je me suis non seulement séparé par mes paroles, mais par mes actes, de la politique du Gouvernement. Ainsi, que le Gouvernement prenne pour lui ce qui est pour lui, et qu'il ne prétende pas nous faire partager le juste blâme qui ne s'adresse qu'à lui, à lui tout seul.

L'honorable M. Odilon Barrot l'a dit tout à l'heure, il y a eu trois systèmes. (*Interruptions.*)

Je croyais, Messieurs, que je rendrais un service à la discussion, en substituant à des mouvements passionnés une discussion calme et froide ; mais si je suis exposé à rencontrer la fatigue ou l'ennui, je le répète, je me retirerai devant ce sentiment de la Chambre. (*Parlez ! parlez !*)

M. Odilon Barrot disait tout à l'heure, que dès les premiers jours de notre révolution de Juillet, trois systèmes avaient été en présence.

Celui qui consistait à profiter de l'enthousiasme national pour changer à fond l'état de l'Europe ; un second qui consistait à adopter la paix en l'appuyant sur nos alliances naturelles, sur les alliances résultant des traités, qu'une soumission douloureuse, mais nécessaire nous faisait accepter ; enfin le troisième, celui que l'on suit aujourd'hui, et qui consiste, lorsque la fidélité à nos alliances exigerait de notre part quelques efforts, quelque suite, à renoncer à ces alliances, et à entrer dans l'isolement où nous sommes.

En adoptant le second de ces systèmes, en s'appuyant sur les traités, quelque malheureux qu'ils fussent, la France pouvait se

créer une position ferme, digne, utile à ses intérêts, utile à ses principes. C'est là qu'elle a commencé, et c'est là ce qu'on a abandonné.

La politique des alliances a été, dès le premier jour de notre révolution, celle que nous avons adoptée.

On a beaucoup parlé de l'alliance anglaise, c'est là un point grave qui n'a pas été éclairci dans cette discussion, et que je demande la permission d'éclaircir sans me permettre aucune longueur. (*Parlez! parlez!*)

Quand je n'adresserais au cabinet que cette question : « Qu'avez-vous fait de l'alliance anglaise ? » lui serait-il facile de répondre et de dire qu'il est resté fidèle à la politique du 11 octobre et du 13 mars ?

Eh bien ! pour ma part, et pour celle de mes amis, je déclare que c'est le second de ces systèmes auquel nous nous sommes raliés. C'était celui de Casimir-Périer ; il a été six ans celui du Gouvernement. Ce n'est ni le premier, ni le dernier : le premier était contraire à nos principes, à la prudence ; l'autre, contraire à nos sentiments, et suivant nous, contraire à la révolution de Juillet.

Pour moi, j'ai cru que la France ne se déshonorerait pas en restant fidèle à des traités qui avaient été signés, il est vrai, au jour de ses malheurs, mais enfin qu'elle avait signés ; j'ai cru qu'il était digne d'elle, le jour où les forces lui étaient revenues, de les accepter encore, parce qu'une nation ne peut pas dire à la face du monde que, après avoir accepté des traités le jour où elle ne pouvait pas faire autrement, au jour où les forces lui reviennent, elle se croit maîtresse de les déchirer et de les violer. Mais, ces traités acceptés, il fallait s'en servir, et profitant de l'état de l'Europe, fonder un système d'alliance solide et puissant.

Messieurs, je ne suis pas de ceux qui croient qu'un principe est absolu en politique. Je ne crois pas que, dans tous les cas, la conformité des institutions doive déterminer les alliances. Je ne crois pas que, si tel jour nous avions des intérêts avec une puissance qui n'aurait pas nos principes, nous ne dussions pas nous allier avec elle. Mais il y a quelque chose qui nécessitait pour nous l'alliance anglaise ; c'est que le jour où les gouvernements, qui ne sont pas constitutionnels, s'allient et se concertent entre eux, ceux qui sont constitutionnels sont obligés aussi de s'allier et de se concerter entre eux.

Eh bien ! dès les premiers jours de notre révolution, nous nous sommes attachés à l'alliance anglaise. Nous avons fondé sur elle notre politique, non pas d'une manière dépendante et soumise, mais convenable et digne ; nous nous sommes unis à l'Angleterre, parce qu'elle avait besoin de nous comme nous avions besoin d'elle, parce que le besoin était réciproque, parce qu'il y avait analogie de principes et d'intérêts dans la situation où nous nous trouvions.

Il n'était pas possible, comme quelques-uns l'ont imaginé, de s'allier à l'Angleterre par un traité d'alliance offensive et défensive. Mais il fallait avec elle suivre l'exemple qu'on nous donnait dans le Nord. Dans le Nord on se concertait, on s'unissait, on faisait tout en commun : à une certaine époque on occupait Francfort, à une autre on occu-

paît Cracovic, à une autre on allait même à Constantinople. Or, quand nous voyions les puissances du Nord s'unir dans un intérêt qui était le leur, s'entendre, se concerter, quand nous voyions qu'il y avait une politique du Nord, ce qui nous était imposé, c'était de créer une politique de l'Occident ; c'était de nous entendre, de concerter notre conduite, de suivre les mêmes affaires et dans les mêmes affaires de voter en commun. C'était là ce qui pouvait cimenter notre alliance. Ce n'était rien que d'avoir des traités ; ce qu'il fallait encore, c'était d'agir en commun avec suite, avec persévérance.

Savez-vous ce que je reproche au cabinet ? c'est d'avoir rompu le premier chaînon de cette chaîne qui nous unissait à l'Angleterre ; c'est de s'être séparé de l'Angleterre dans les actes où il aurait fallu suivre une conduite commune ; c'est d'avoir commencé, je ne dirai pas la rupture ; car les intérêts entre la France et l'Angleterre sont trop considérables pour qu'une rupture puisse être alléguée raisonnablement, mais d'avoir commencé le refroidissement, et chacun sait que du refroidissement, on peut arriver bientôt à une rupture.

Nous avons laissé, il y a trois ans, la France et l'Angleterre essayant ou suivant en commun les affaires de l'Europe. Où en êtes-vous aujourd'hui ? Lorsqu'il a fallu faire quelques sacrifices à cette politique, lorsqu'il a fallu faire quelques efforts pour la maintenir, lorsqu'il s'est agi de la question d'Espagne — et ici je ne veux pas rentrer dans une discussion épuisée et sur laquelle mon opinion est bien connue — lorsqu'il s'est agi de la question d'Espagne, qu'avez-vous fait ? Vous vous êtes livrés à ces hésitations, à cet esprit d'ajournement, à cette timidité de politique dont vous allez voir bientôt les conséquences. (*Mouvement.*)

Après avoir entraîné l'Angleterre dans une affaire qui était la vôtre plus que la sienne, vous avez hésité, vous avez refusé de la suivre dans une voie que vous aviez ouverte, où vous l'aviez appelée ; et elle s'est refroidie ; elle s'est refroidie parce que vous aviez créé pour elle des embarras, et que vous refusiez de les résoudre en commun. Dès ce jour, l'Angleterre a commencé à se détacher de vous, et lorsqu'est arrivée la question belge (*Bruit*), vous avez recueilli le prix de la politique que vous aviez suivie.

Vous aviez entrepris ensemble de protester pour la Pologne, de protester pour l'Allemagne ; vous aviez entrepris ensemble les conférences de Rome, où vous deviez obtenir des améliorations, sinon des institutions pour l'Etat romain ; vous aviez entrepris beaucoup plus pour vous que pour elle, non pas de sauver l'Espagne à tout prix et dans tous les cas, mais de ne pas la laisser périr si de grands dangers la menaçaient. Et, tout à coup, lorsque toutes ces choses avaient été commencées en commun, l'Angleterre vous engageant à tenir vos promesses, vous avez dit : non ! et ce « non ! » en a valu beaucoup d'autres. Le jour, en effet, où vous avez besoin d'elle, le jour où cette question belge, qui vous touche bien plus que l'Espagne parce qu'elle peut donner la guerre générale, le jour où cette question est née, l'Angleterre refroidie vous a fait défaut.

On a dit qu'elle avait en Belgique d'autres intérêts que vous? Eh bien! on a dit une chose fausse. L'Angleterre n'avait-elle pas, il y a quatre ans, les mêmes motifs qu'aujourd'hui pour ne pas trop favoriser la Belgique et pour ménager la Hollande? Et cependant le cabinet du 11 octobre a bien pu conduire l'Angleterre sous les remparts d'Anvers; le cabinet du 11 octobre a bien pu entraîner l'Angleterre à faire le blocus de l'Escaut; le cabinet du 11 octobre a bien décidé l'Angleterre à s'unir à lui pour accepter les conséquences possibles du siège d'Anvers.

Eh bien, si le cabinet du 11 octobre a pu, dans ces circonstances, entraîner l'Angleterre, comment persuaderez-vous à la Chambre que vous n'auriez pas pu, sur la question belge, conquérir l'adhésion de cette puissance?

Voulez-vous savoir le secret qui a fait que l'Angleterre s'est séparée de vous dans cette question?

Vous avez fait naître pour elle un intérêt nouveau, un intérêt fatal pour notre politique; vous aviez entrepris avec elle plusieurs grandes questions, et lorsqu'il a fallu les résoudre, vous l'avez abandonnée, vous avez laissé ces questions de côté, vous avez manqué à votre engagement, vous avez créé pour elle le besoin de sortir des embarras que vous aviez fait surgir en Occident; et alors elle s'est trouvée dans la nécessité de porter au Parlement des questions terminées, non pas bien ou supportablement terminées, mais vite. Vous avez créé pour elle le besoin d'avoir des solutions promptes, et elle a été obligée, que cela vous convint ou non, de terminer le plus tôt possible la question belge, de la terminer avec ou sans votre aveu, en consultant ou non vos intérêts. C'est vous qui lui avez créé cette position; mais il n'est pas vrai que l'Angleterre ait aujourd'hui d'autres intérêts que ceux qu'elle avait il y a six ans.

Messieurs, on parle de loyauté, il faut de la loyauté, incontestablement, il en faut d'autant plus que la nation qu'on représente est plus grande. Mais croyez-vous qu'il y ait des alliances où l'on reçoive tout et où l'on ne donne rien, où une nation fasse des efforts pour vous sans que vous soyez obligés d'en faire pour elle? Non, Messieurs, quand vous avez contracté l'alliance anglaise, savez-vous à quelles conditions? C'était, quand elle faisait des efforts pour vous, de vous engager à en faire pour elle, de ne pas reculer devant les difficultés, de marcher hardiment et d'accord avec elle. C'était, après l'avoir engagée, de ne pas reculer partout, et de ne pas la laisser seule compromise dans des questions qui étaient les vôtres au moins autant que les siennes. Eh bien! du jour où l'Angleterre a vu qu'elle ne pouvait pas compter sur vous, sur l'énergie, la suite, la persévérance de votre politique, elle s'est refroidie; elle n'a pas rompu avec vous, car il faut des circonstances très graves pour que les rapports qui existent entre deux grands peuples cessent tout à coup; mais elle a fait ses affaires de son côté, elle a signé des traités à Vienne dans lesquels vous n'étiez pas compris; elle a cherché pour alliées d'autres puissances; elle ne vous a pas repoussés, mais elle vous

a fait voir qu'elle ne comptait plus sur vous, qu'elle voulait des amis plus sûrs et plus fidèles, et plus hardis au jour du danger. (*Sensation.*)

Il n'y a d'alliance, Messieurs, qu'à la condition de faire pour les autres ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous. Quand vous avez porté dans l'alliance de l'égoïsme, vous en avez trouvé de l'autre côté du détroit. On parle de l'égoïsme de l'Angleterre; mais en a-t-elle montré avec nous, il y a six ans? Non; nous l'avons trouvée alors ferme, courageuse, prête à hasarder pour nous sa puissance. Si elle est devenue égoïste, c'est vous qui lui en avez donné l'exemple. C'est vous qui avez refroidi l'alliance par les embarras que vous lui avez suscités depuis trois ans: c'est là le secret de votre situation. En Belgique, en Italie, en Allemagne vous restez faibles quand vous n'avez pas l'Angleterre avec vous; non pas que la France soit jamais faible, même quand elle est seule; mais en présence du monde il n'y a point pour elle d'humiliation à convenir qu'elle a besoin de n'être pas isolée. Eh bien! vous étiez en présence de l'Europe, je ne dirai pas conjurée, mais défiante: vous aviez donc besoin de n'être pas seul, de faire, non pas des alliances hostiles, mais des alliances de précaution; l'exemple que vous donnait le Nord, en se concertant sur toutes les questions, il fallait le suivre au Midi; il fallait vous concerter aussi, et vous auriez trouvé l'Angleterre alliée, puissante et fidèle. (*Vive approbation sur les bancs de l'opposition.*)

Pour moi, je suis convaincu dans le fond de ma pensée que la politique du cabinet en étant hésitante, en ajournant toutes les difficultés, en n'étant pas franche et décidée, a compromis l'alliance d'Occident, a compromis cette politique qu'avaient laborieusement élevée les cabinets précédents et que nous voyons s'évanouir de jour en jour. C'est à cette situation que vous devez votre faiblesse dans la question belge, votre timidité en Italie; que vous devez les malheurs qui frapperont peut-être notre pays, si une Chambre patriotique et prévoyante ne vient pas redresser une politique qui fléchit chaque jour davantage. (*Nouvelle approbation sur les bancs de l'opposition.*)

(*M. le président donne une nouvelle lecture du dernier paragraphe de l'amendement de M. Amilhau et annonce que le scrutin régulièrement demandé va avoir lieu.*)

Plusieurs voix : Expliquez le vote, M. le président.

M. le Président. On demande encore que j'explique le vote! Ce qui est en délibération à présent ce n'est pas le paragraphe de la Commission, c'est l'amendement de M. Amilhau. Cet amendement sera rejeté ou adopté; ceux qui voudront l'adopter déposeront une boule blanche dans l'urne placée sur la tribune; ceux qui n'en voudront pas, une boule noire. C'est pourtant bien clair.

Voici les noms des 21 membres qui ont réclamé le scrutin secret :

MM. de Laidet, Havin, de Monthierry, Desjobert, Jovet, de Mesgriny, Piéron, d'Hérambault, général Subervie, Bacot, Vuitry, Luneau, Léon de Maleville, Abraham

Dubois, Martinet, Véjux, Taillandier, Ganneron, Trutat, Dufaure, Antoine Passy.

Le dépouillement du scrutin amène le résultat suivant :

Nombre des votants.....	429
Majorité absolue.....	215
Boules blanches.....	210
Boules noires.....	219

L'amendement de M. Amilhan n'est pas adopté. (*Bruyantes exclamations.*)

(La séance est levée à 6 h. 1/2.)

Ordre du jour du jeudi 17 janvier 1839.

A 1 heure, séance publique.

Suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENTICE DE M. DUPIN.

Séance du jeudi 17 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 16 janvier est lu et adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE
AU ROI.

(*Reprise du paragraphe 2 proposé
par la Commission.*) (1)

M. le Président. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

La discussion doit porter aujourd'hui sur le second paragraphe du projet de la Commission, ainsi conçu :

« Sous un Gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient, et dont elle ne veut pas déchoir. »

Sur ce paragraphe, M. Cunin-Gridaine a demandé la parole.

(*Une agitation extraordinaire qui se manifeste dans l'assemblée empêche quelque temps l'orateur de prendre la parole.*)

M. Cunin-Gridaine. Je ne serai pas long ; je prie la Chambre de m'accorder une bienveillante attention.

Voix diverses : Parlez ! parlez !

M. Cunin-Gridaine. Messieurs, les longs et solennels débats qui nous occupent depuis plusieurs jours fixent l'attention de la France entière et sont attendus avec anxiété.

(1) Dans sa séance du 11 janvier, la Chambre avait ajourné la discussion de ce paragraphe après celui des paragraphes spéciaux relatifs aux affaires étrangères.

Je la partage. Je ne les prolongerai pas ; et si je monte à cette tribune pour combattre le paragraphe de la Commission, j'obéis à un devoir et à mes convictions.

La Chambre a apprécié dès le premier jour la partie du paragraphe que nous discutons, et dans sa sagesse elle a voulu, avant de se prononcer, que les paragraphes relatifs à notre politique extérieure fussent votés. Une discussion longue, contradictoire a eu lieu, dans laquelle les plus éloquents orateurs, adversaires du ministère, ont été entendus.

La Chambre a suivi cette discussion avec un intérêt qui prouve toute l'importance qu'elle met à remplir ses devoirs. Elle y a assisté comme un grand jury, et elle a prononcé, en son âme et conscience, sur toutes les questions qui lui étaient soumises.

Sur les conférences reprises à Londres, et relatives à l'indépendance de la Belgique, elle a dit qu'elle attendait leur issue avec confiance.

Sur l'évacuation d'Ancone, elle reconnaît que la France a donné un nouveau témoignage de son respect pour les traités.

Sur la Suisse, elle est convaincue que l'attitude que le Gouvernement a prise envers elle n'a pas altéré les rapports de vieille amitié qui unissent les deux pays. Le paragraphe a été rejeté.

Le paragraphe relatif au Mexique a été modifié avant d'arriver à la discussion. Ce n'est pas nous qui avons le mérite de l'amendement. L'honneur en appartient à l'amiral Baudin, à notre brave marine, au jeune prince qui sert si vaillamment son pays. Qu'un cri de reconnaissance parte donc de cette tribune nationale et parvienne jusqu'à la Vera-Cruz. (*Vive adhésion.*)

Messieurs, j'ai récapitulé vos votes ; tous sans exception ont écarté les paroles de blâme que chaque paragraphe adressait au cabinet.

La logique, je dirai les seules règles du bon sens, condamnent donc le paragraphe que je combats de toutes mes forces.

L'honorable M. Guizot n'a pas voulu que la portée de ce paragraphe fût obscure pour qui que ce soit, pas plus que la pensée qui a présidé à la rédaction de l'adresse.

Voici ce que l'honorable M. Guizot disait relativement au deuxième paragraphe :

« Dans l'opinion de la Commission, ce paragraphe veut dire que le cabinet actuel n'est pas suffisamment jaloux de notre dignité... »

Aux bancs de l'opposition : Très bien ! très bien !

Voix à gauche : Oui, très bien ! nous le disons encore !

M. Cunin-Gridaine. Je cite, Messieurs... (*On rit.*) M. Guizot ajoute : « Messieurs, il faut que vous me permettiez de dire ici ma pensée avec une entière sincérité, car je ne suis monté à la tribune que pour cela. Nous avons voulu dire que le cabinet n'était pas suffisamment jaloux de notre dignité, ni gardien assez fidèle de nos alliances. Il n'y a rien là à coup sûr de factieux ni de révolutionnaire. Nous avons cette mauvaise opinion de la politique du cabinet ; le Gouvernement représentatif n'est que cela. » M. Guizot ajoute que, dans sa conviction profonde, l'administration actuelle est funeste au pays et au Trône.